

Etat initial de l'environnement

Contexte réglementaire

GOUVERNANCE

- La ZAC est sous initiative de l'EPA. L'EPA approuve en conséquence le dossier de création en vue d'un arrêté de ZAC qui sera adopté par le Préfet du Département.
- L'instruction du Dossier d'Utilité Publique est de la compétence du Préfet du Département.
- La modification du PLU est de la compétence de la commune
- La MEC du PLU effectuée dans le cadre du dossier de demande de DUP est de la compétence du Préfet du département
- La demande d'Autorisation environnementale sera soumise à enquête publique.



DOCUMENTS DE PLANIFICATION

- Le site d'étude se trouve dans un espace à optimiser au Schéma Directeur Régional d'Île-de-France (SDRIF) horizon 2030 et dans une zone d'augmentation minimale de 10% de la densité humaine et de la densité moyenne des espaces d'habitat.
- Le quartier est inclu dans un des territoires d'action du Contrat de plan Etat-Région.
- Le Schéma de Cohérence Territorial (SCoT) de la Métropole du Grand Paris s'applique au projet.
- Le projet se situe sur le territoire de l'Établissement Public Territorial Grand Paris Sud Est Avenir créé le 1er janvier 2016 qui regroupe 16 communes dont Ormesson-sur-Marne.
- Ormesson-sur-Marne n'est intégrée dans aucun Contrat de Développement Territorial (CDT).
- La commune est concernée par le Contrat d'Intérêt National (CIN) sur les emprises de l'ancienne voie de desserte orientale (VDO).
- Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) du Bassin de la Seine et des cours d'eau côtiers Normands et le SAGE de Marne Confluence s'appliquent au projet.
- La commune d'Ormesson-sur-Marne est concernée par le Plan Local d'Urbanisme approuvé en 2015 et modifié en 2019 et 2020. Le projet est concerné par l'Orientation d'Aménagement et de Programmation Les Châtelets.
- Le quartier est classé au PLU dans les zonages suivants : zone AUa (secteur non urbanisé et non occupé) et UAb (Habitat pavillonnaire).



TROIS

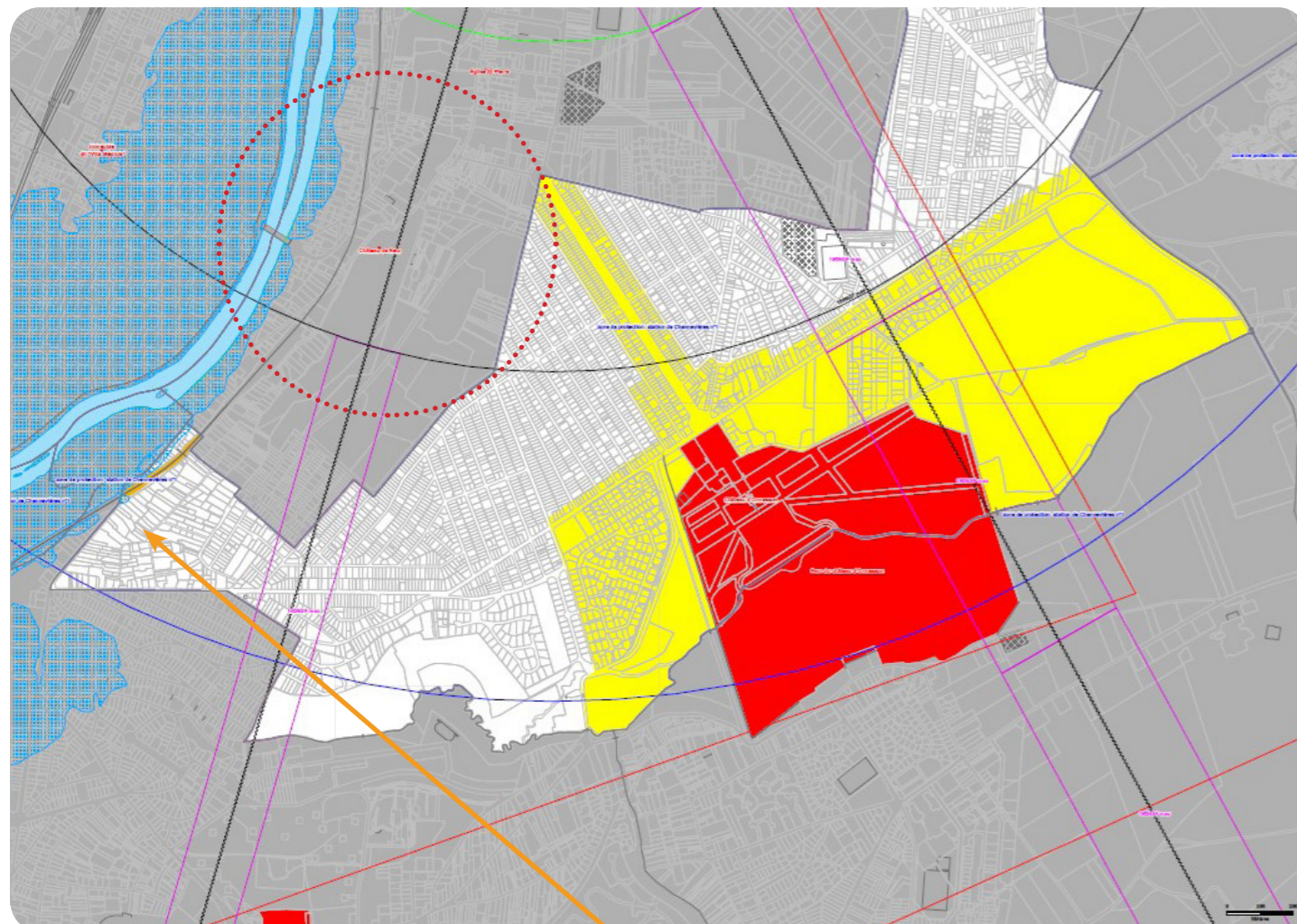
ÉCHELLES



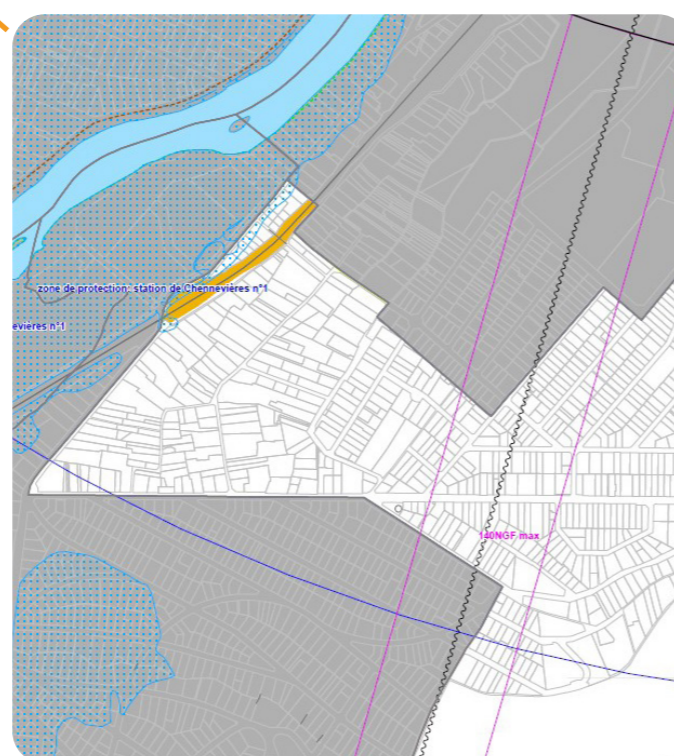
ÉCHELLE RÉGIONALE
SDRIF, CPER

ÉCHELLE INTERCOMMUNALE
SCoT

ÉCHELLE COMMUNALE
PLU



Servitudes (source Ormesson-sur-Marne, 2015)



Servitudes (source Ormesson-sur-Marne, 2015)

SERVITUDES

- Le projet est concerné par des servitudes relatives aux transmissions radioélectriques.
- Le projet est situé en limite de servitudes liées à la présence de chemin de fer et à la protection des monuments historiques du Château de Retz sur la commune de Chennevières-sur-Marne.
- Le projet est situé à plus de 1200 m au sud d'une canalisation de gaz à haute pression pour laquelle une servitude de maîtrise de l'urbanisation est identifiée.



ZAC des Coteaux d'Ormesson

AC1 - Servitudes de protection des monuments historiques inscrits et classés

monument historique classé ou inscrit

périmètre de protection des monuments: zone de 500 m ou modifié

PM1 - Plan de Prévention des Risques naturels prévisibles d'inondation fluviale en application de l'article L 562-1-2 suivants du code de l'Environnement

zone soumise au PPRi

PT1 - Servitudes relatives aux transmissions radioélectriques concernant la protection des centres de réception contre les perturbations électro-magnétiques

zone de protection

zone de garde radioélectrique

PT2 - Servitudes relatives aux transmissions radioélectriques concernant la protection contre les obstacles des liaisons hertziennes

liaison hertzienne

zone spéciale de dégagement

PT2 - Servitudes relatives aux transmissions radioélectriques concernant la protection contre les obstacles, des centres d'émission et de réception :

zone primaire de dégagement

secteur de dégagement

zone secondaire de dégagement

Station radioélectrique

T1 - Servitudes relatives aux chemins de fer

Zone ferroviaire en bordure de laquelle peuvent s'appliquer les Servitudes relatives au Chemin de Fer

T5 - Servitudes aéronautiques de dégagement (aérodromes civils et militaires)

limite côté de zone de dégagement de l'aéroport d'Orly

Contexte socio-économique

POPULATION

- En 2018, la commune comptait 10 403 habitants
- La classe d'âge des plus de 45 ans est la plus représentée dans la commune.
- Le revenu médian des habitants de la commune était supérieur à celui du département en 2018
- La taille des ménages est stable depuis 2008 : autour de 2,64 personnes par ménage en 2018
- Le taux de scolarisation des enfants est de 93,6%, dépassant ainsi la moyenne nationale de 2 points

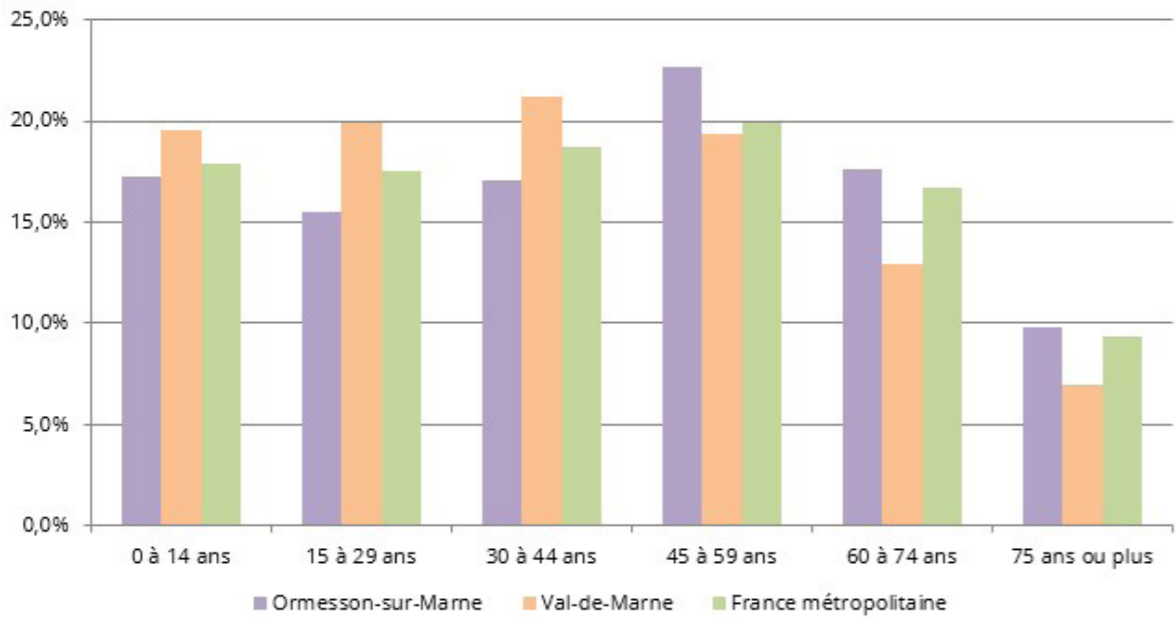


HABITAT

- Le parc immobilier de la commune est en croissance depuis 1968
- 1,8% de logements sociaux SRU1 en 2010 dans la commune, et 6,8 % fin 2022 bien en dessous des exigences de la loi SRU de 25%
- Un parc occupé principalement par des propriétaires de maisons
- Une majorité de grands logements, une sous-représentation des petits logements
- Un parc relativement ancien, des rythmes de construction en baisse entre 1991 et 2006
- Une taille des résidences principales stable de 4,5 pièces
- A l'échelle du quartier, le projet s'inscrit dans un tissu pavillonnaire sur l'ancienne emprise de la Voie de Desserte Orientale (VDO). Les terrains actuels sont principalement occupés pas des pavillons abandonnés avec des jardins privés enrichés ainsi que par de la petite activités économiques en entrée de ville (au sud-est du projet)
- Une attention particulière doit être accordée à l'intégration urbaine des nouveaux développements pour assurer une qualité de vie optimale aux résidents et promouvoir un cadre de vie durable et équilibré pour toute la communauté.



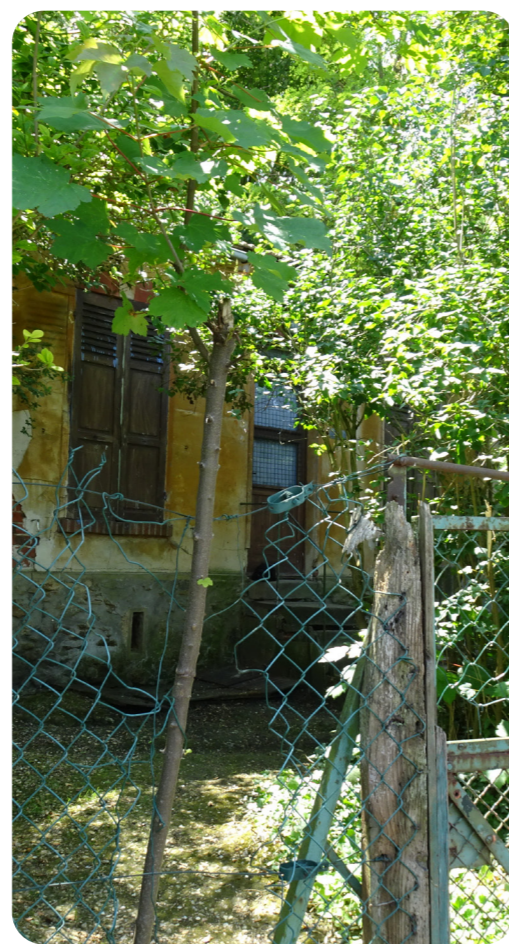
1 Solidarité et au renouvellement urbain



Répartition de la population par grande classe d'âge en 2018 (source INSEE, 2022)



Logements à l'abandon dans l'emprise du site (source TRANS-FAIRE, 2022)



Logements à l'abandon dans l'emprise du site (source TRANS-FAIRE, 2022)

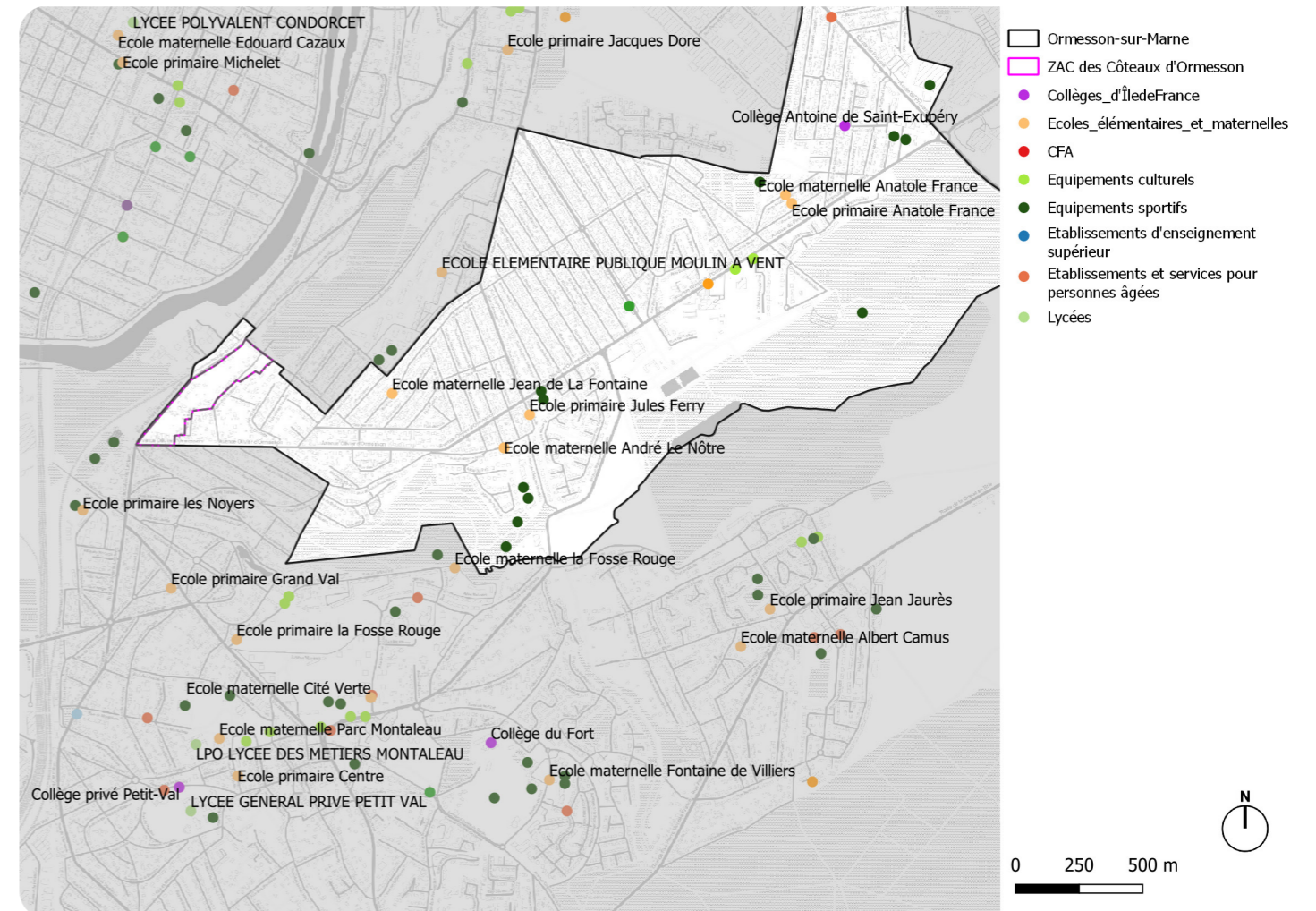


Construction de petits collectifs à proximité du quartier d'Ormesson (source TRANS-FAIRE, 2022)



EQUIPEMENTS

- Une baisse de la population des moins de trois ans est constatée dans la ville d'Ormesson entre 2014 et 2017 (estimée)
- Le taux de couverture des jeunes enfants est supérieur à celui du département et nettement inférieur à celui de la Métropole du Grand Paris
- La commune est dotée d'équipements pour l'accueil de la petite enfance, en 2022, 14 places sont encore disponibles
- Un dispositif d'information et d'aide aux familles est disponible dans la commune
- Les établissements de soin et établissements pour personnes dépendantes sont répartis sur l'ensemble du territoire communal
- Les structures administratives sont localisées principalement sur la rue Wladimir d'Ormesson et présentes dans les communes limitrophes
- La commune est dotée d'équipements scolaires dont 3 écoles maternelles et 3 écoles élémentaires
- La commune possède un établissement d'enseignement secondaire
- L'enseignement supérieur n'est pas présent dans la commune
- La commune met à disposition de ses habitants une offre d'équipements sportifs
- La ville met à la portée de tous les habitants une offre variée d'équipements culturels et de loisirs
- La commune d'Ormesson-sur-Marne propose plus de 16 ha d'espaces verts
- Aucun site vulnérable n'a été identifiée dans la zone d'étude



Établissements scolaires, sportifs et culturels (source Institut Paris Région, 2021)

EMPLOIS ET ACTIVITES

- Un faible taux de chômage touchant en particulier les jeunes de 15-24 ans malgré une augmentation légère de la proportion d'actifs
- Les employés et les professions intermédiaires constituent les catégories socioprofessionnelles les plus représentées.
- L'indicateur de concentration¹ est en baisse depuis 2013, il est de 50,5 en 2018, pour 60,8 en 2013.
- La majorité des actifs de la commune travaille dans une autre commune.
- Les secteurs du commerce, du transports et de l'administration, de l'enseignement et de la santé sont les plus grands pourvoyeurs d'emploi aux échelles départementale et communale.
- Le nombre de créations d'entreprises a très fortement augmenté entre 2016 et 2021 à l'échelle communale où le chiffre est passé de 76 à 145 créations annuelles.
- Une offre commerciale est présente dans le site.

¹ Rapport entre le nombre d'emplois total proposés sur un territoire et le nombre d'actifs occupés (actifs en emploi) qui y résident



Activités à l'abandon (source TRANS-FAIRE, 2022)



Activités présentes dans l'emprise du site et à proximité (source TRANS-FAIRE, 2022)

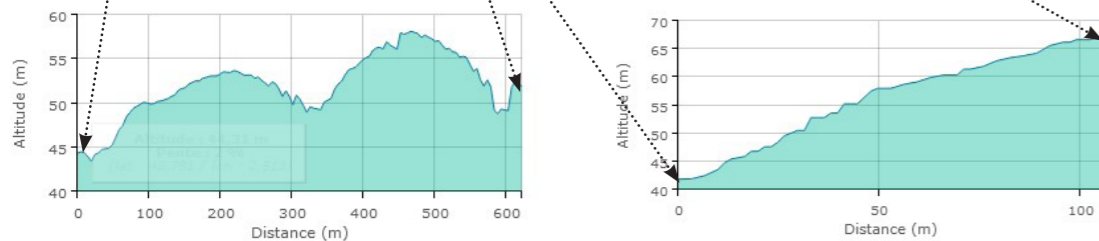


TERRE ET SOL

- Un site fortement marqué par le relief avec une pente maximale pouvant atteindre 20%
- Les formations géologiques rencontrées au droit du site sont les éboulis, les Masses et Marnes du Gypse
- Les caractéristiques mécaniques des sols au droit du site varient de médiocre à relativement élevées selon la localisation
- Une perméabilité des sols permettant peu ou faiblement l'infiltration des eaux pluviales selon les études techniques menées
- Le coefficient d'imperméabilisation à l'état initial est de 0,37 ce qui traduit la présence d'espaces végétalisés



Topographie de l'ouest de la commune et du site (source Topographic Map, 2022)



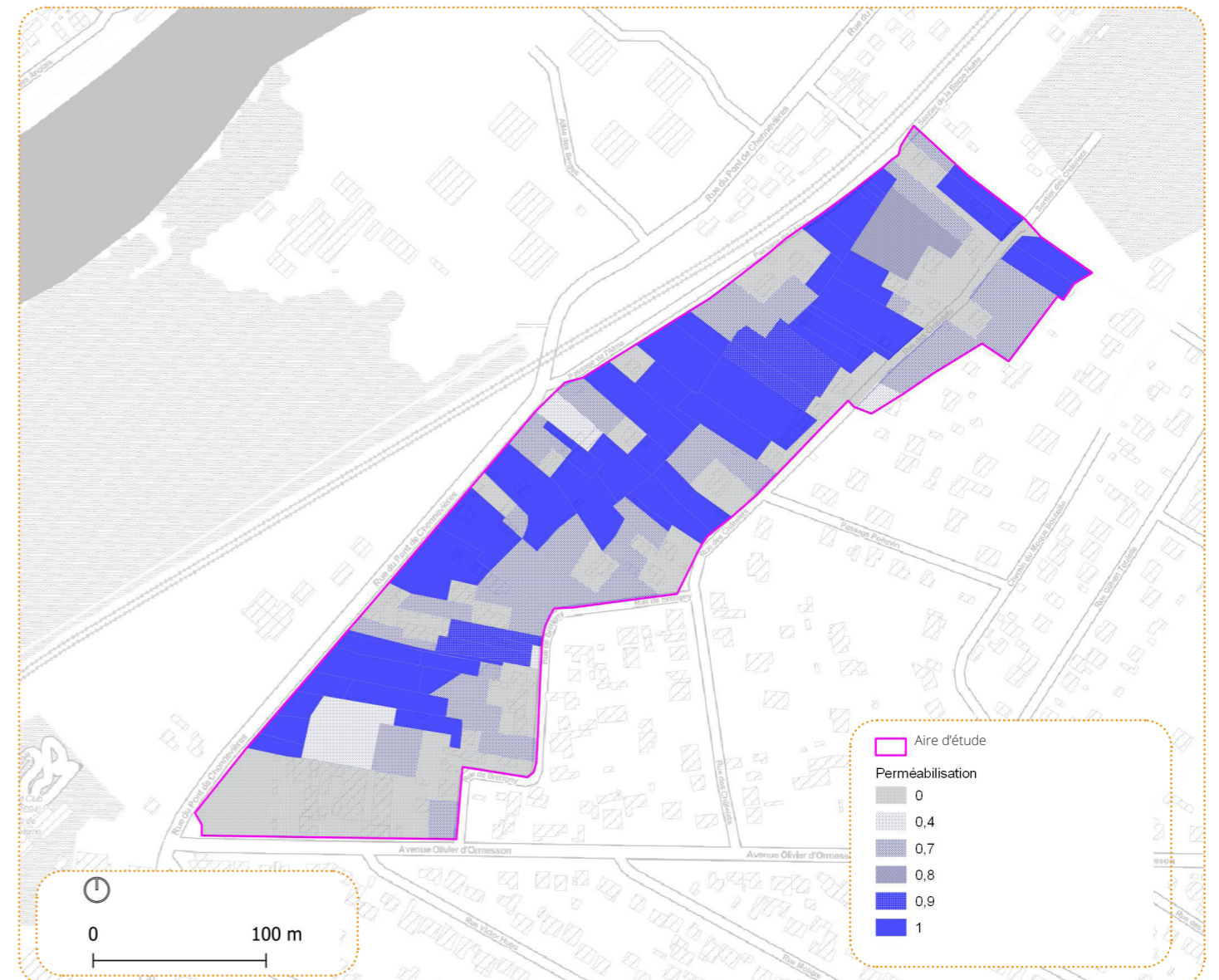
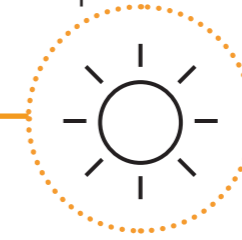
Distance totale : 617 m Dénivelé positif : 29,34 m
Dénivelé négatif : -21,74 m Pente moyenne : 8 %
Plus forte pente : 55 %

Distance totale : 106 m Dénivelé positif : 25,14 m
Dénivelé négatif : 0 m Pente moyenne : 26 %
Plus forte pente : 138 %

Profil en long (source Geoportail, 2022)

CLIMAT

- Les températures sont relativement clémentes, à l'image du climat francilien.
- L'ensoleillement est au dessus des moyennes régionales.
- Les précipitations sont étalées sur l'année et les vents dominants sont de secteur sud-ouest.
- Un faible impact du phénomène d'Îlot de Chaleur Urbain (ICU) dans le quartier
- La sensibilité locale faible à l'amplification de l'aléa climatique dans le quartier des Coteaux d'Ormesson



Perméabilité du sol à l'état initial (source TRANS-FAIRE, 2022)

Rappel du phénomène d'îlot de chaleur urbain

Facteur physique expliquant les phénomènes ICU

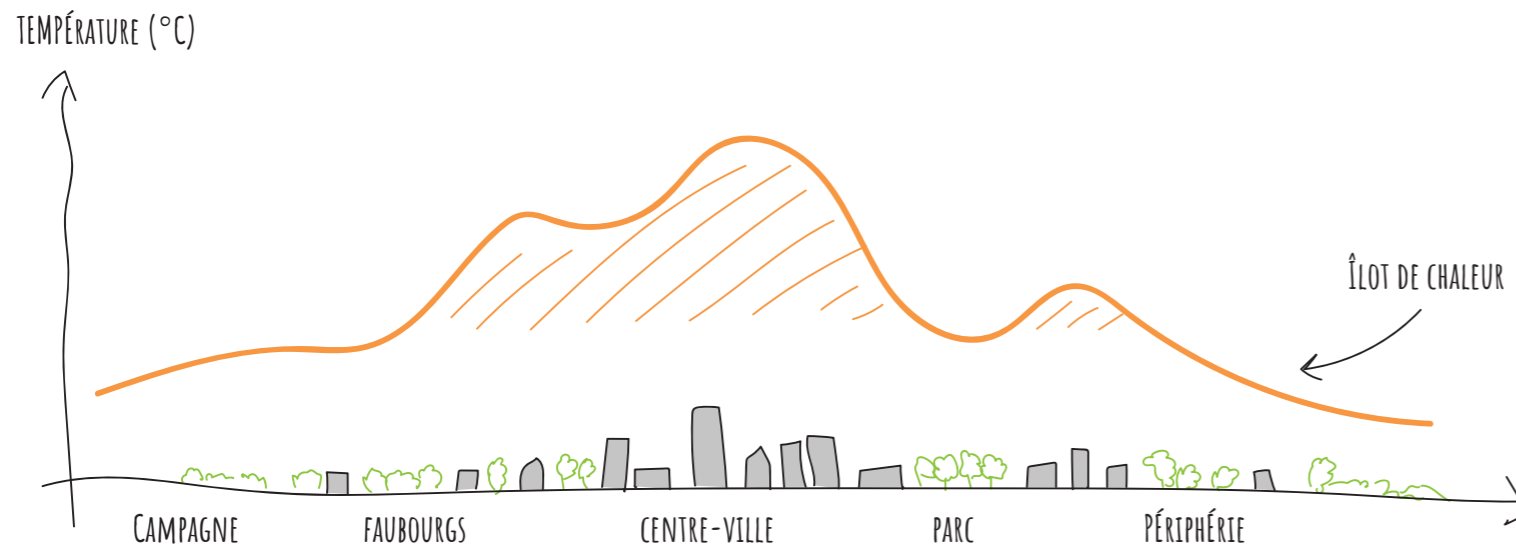
Les différents points suivants sont des facteurs de modification climatique pouvant amplifier ou atténuer les phénomènes d'ICU :

- La météo : forte chaleur, ciel dégagé, vent faible
- L'irradiation des surfaces : absence d'ombrage
- Les propriétés thermophysiques des matériaux utilisés pour la construction des bâtiments, des voiries et autres infrastructures
 - Albédo
 - Emissivité
 - Coefficient d'évapo transpiration
- La morphologie urbaine : voies de circulation importantes, grandes hauteurs des bâtiments
- Le dégagement de chaleur issu des activités humaines : moteurs, systèmes de chauffage et de climatisation, etc.

Dans le contexte urbanisé des coteaux d'Ormesson, l'imperméabilisation faible des sols atténue le phénomène d'ICU dans le corridor. Le phénomène est cependant présent dans la partie sud-ouest qui est bâtie. Les revêtements sont souvent de couleur sombre (bitume, toiture en zinc, etc...), ce qui n'améliore pas les conditions localement de ce secteur.

La végétalisation permet de rafraîchir les espaces et la densité du tissu urbain au sud-est limite la ventilation.

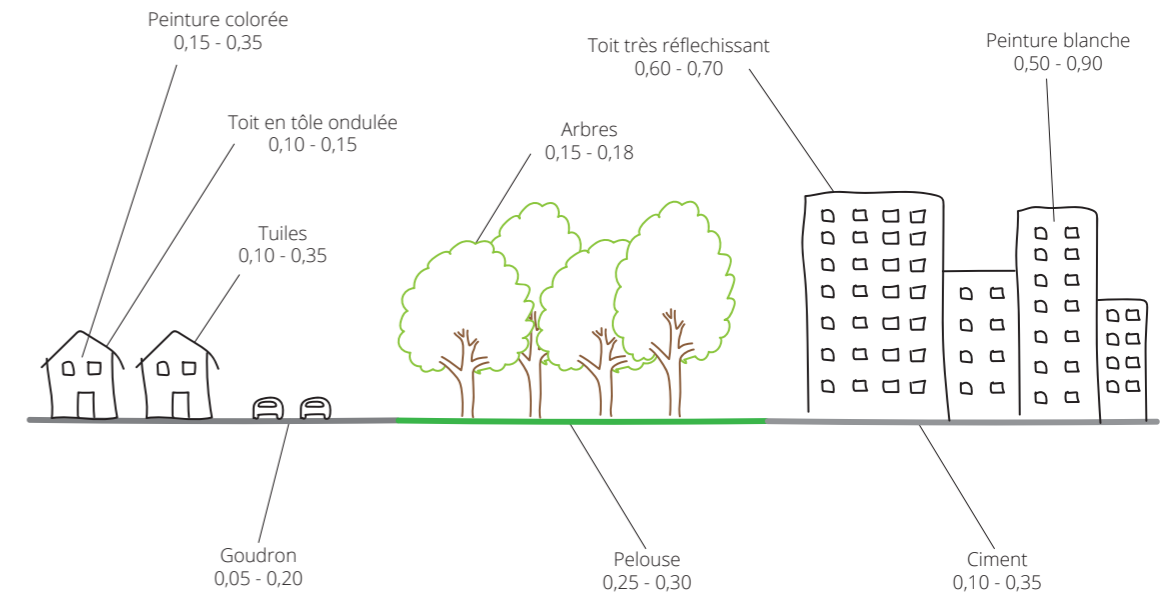
Dans la plupart des cas, les opérations sont sujettes à des phénomènes d'ICU en vue du dérèglement environnemental.



Variation de température entre un centre-ville et sa périphérie (source TRANS-FAIRE, 2022)

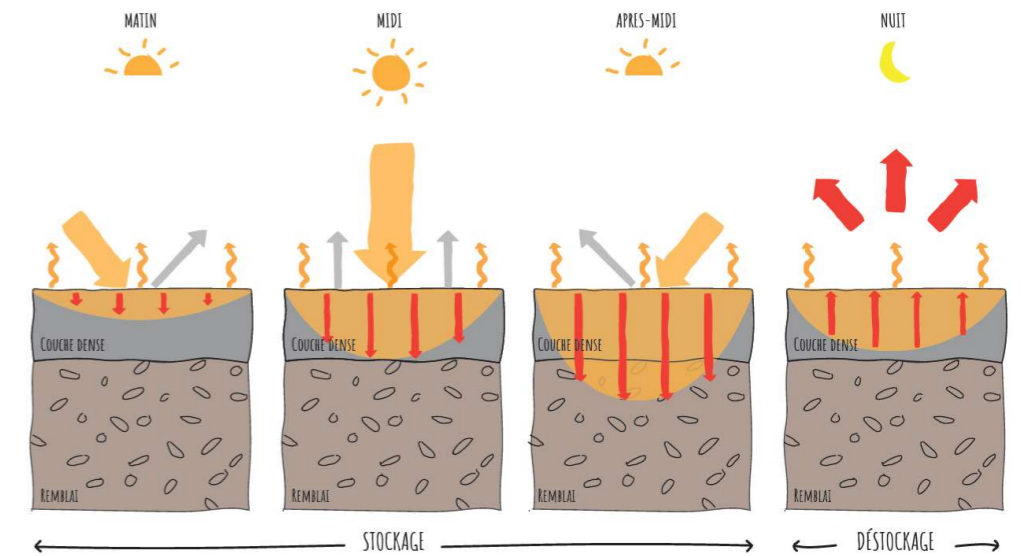
Albédo

Source Xpair



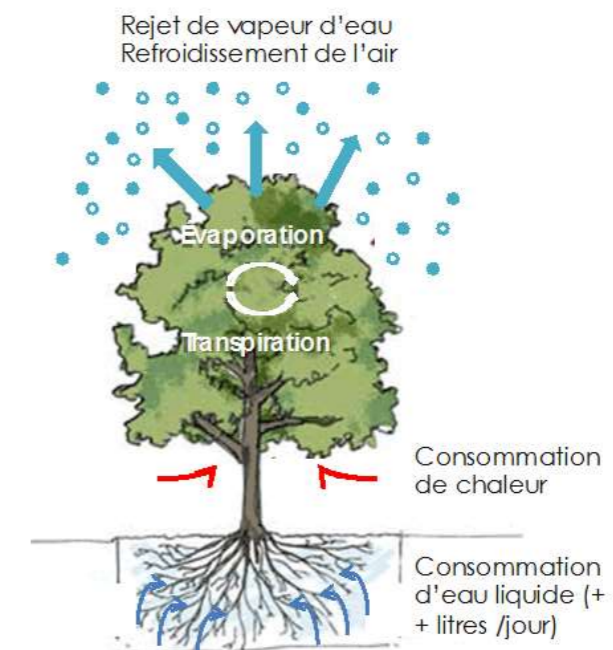
Emissivité

Source TRANS-FAIRE



Evapo-transpiration

Source Xpair



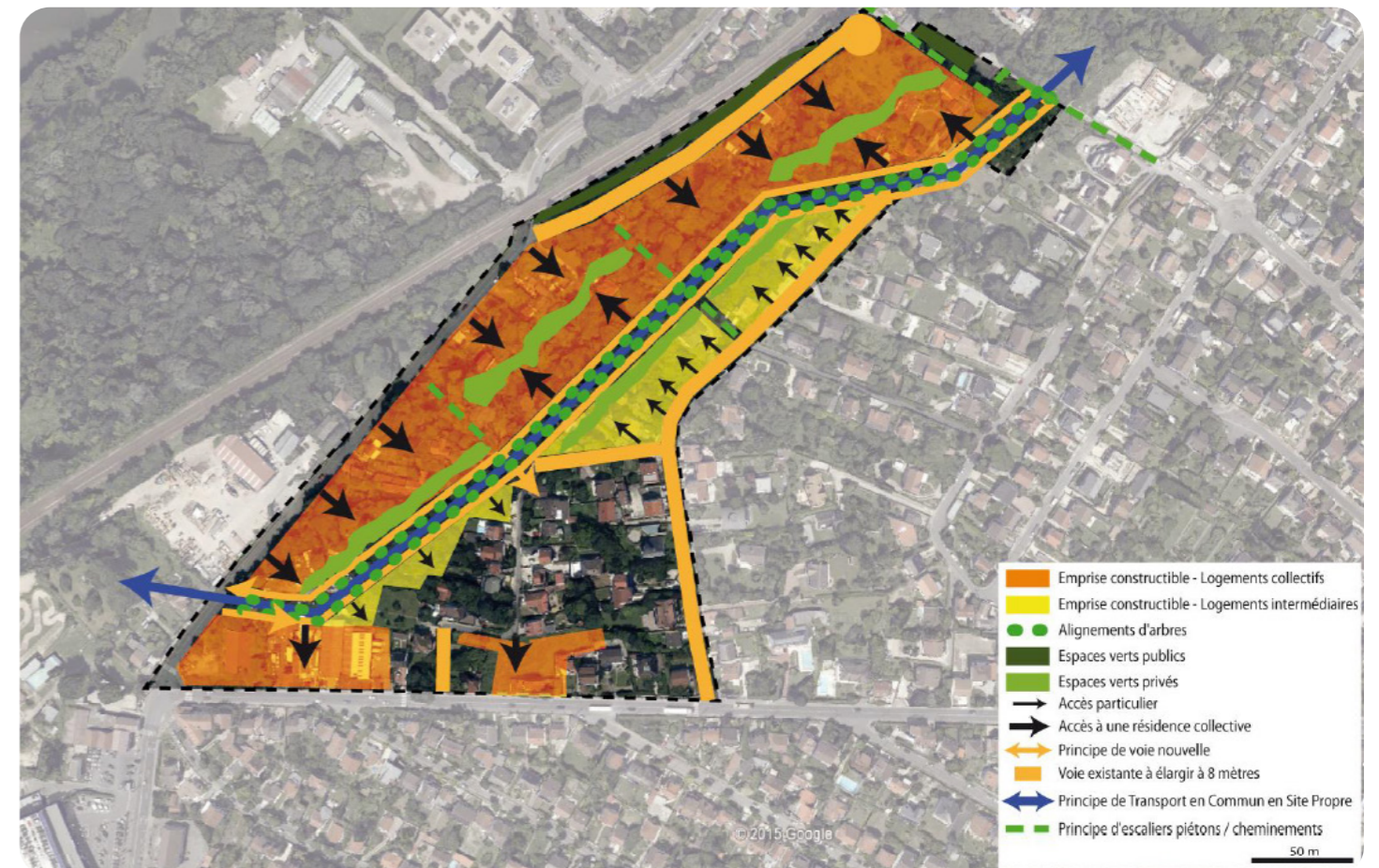
- Ormesson-sur-Marne est dans le périmètre du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) du Bassin de la Seine et des cours d'eau côtiers Normands et Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) de Marne-Confluence
- Le règlement du PLU pour les zonages AU et UAb impose un débit de fuite maximal de 2L/s
- Deux masses d'eau sont présentes au droit du site : la masse d'eau tertiaire du Tertiaire - Champigny - en Brie et Soissonnais et la masse d'eau de l'Albien-Néocomien captif.
- La commune d'Ormesson-sur-Marne est située sur la masse d'eau souterraine « Albien néocomien » captive, classée en zone de répartition des eaux
- Le projet est situé dans la partie aval du Bassin versant de la Marne
- Le quartier des Coteaux n'est pas incluse dans un périmètre de protection d'un captage d'AEP
- Un site d'étude est concerné par les potentielles remontées de nappe et inondations de caves
- Le site est concerné par une vulnérabilité forte de la nappe aux pollutions
- Aucune venue d'eau n'a été observée lors des prospections de sol
- Deux cours d'eau de surface sont présents sur le territoire d'Ormesson-sur-Marne
- Aucune eau de surface n'est présente dans l'emprise du quartier des Coteaux d'Ormesson
- Le site est concerné par une enveloppe d'alerte zones humides identifiée par la DRIEAT, par la présence de sols indicateurs de zones humides (référentiel régional pédologique de l'Île-de-France), non confirmée lors des prospections zones humides



Bassin versant de la Marne (source Ville de Châlons-en-Champagne, 2022)

RESEAUX ECOLOGIQUES

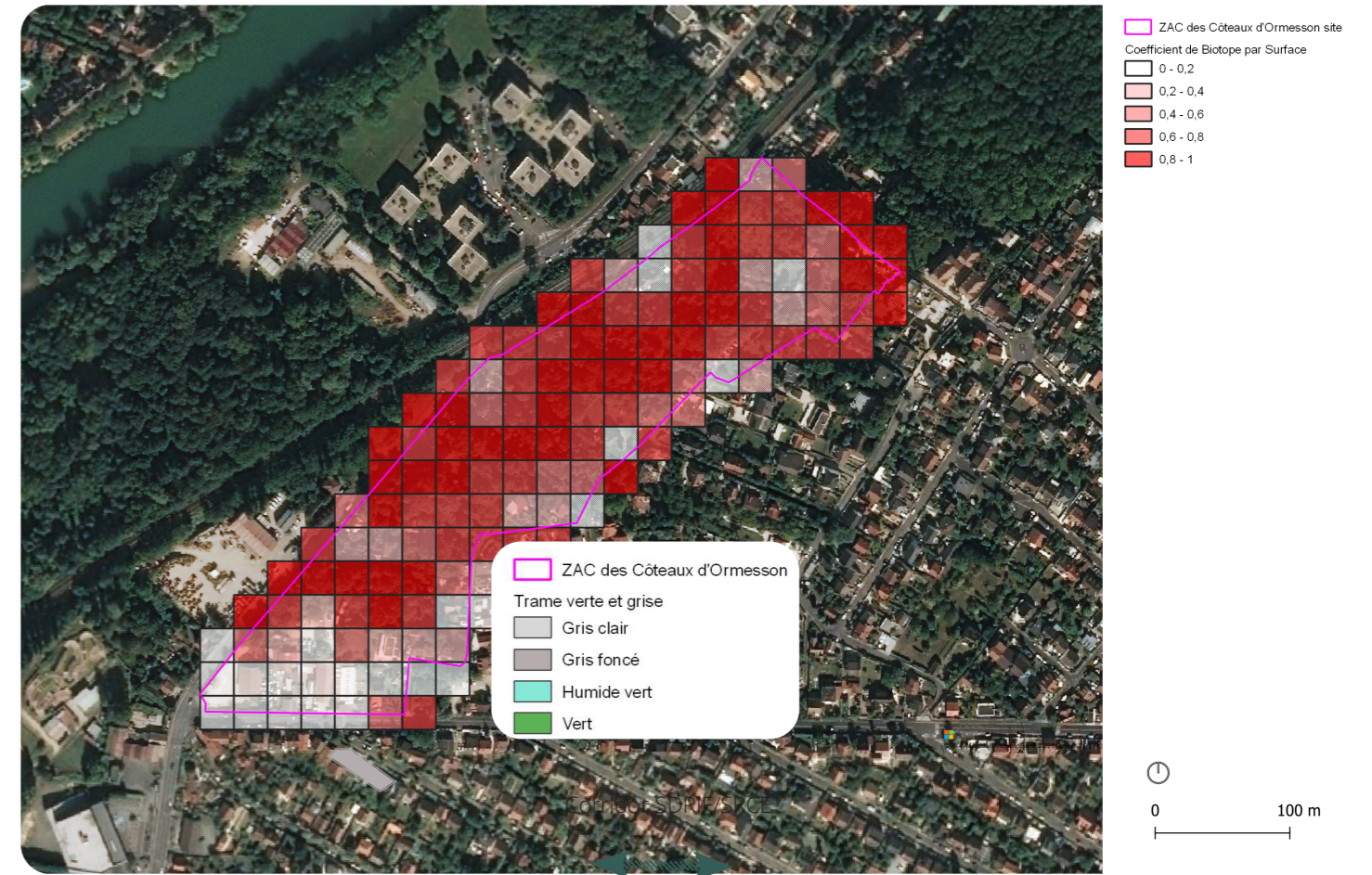
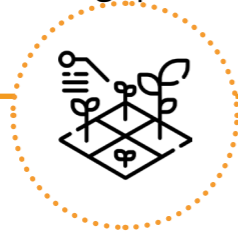
- Aucun site Natura 2000 n'est recensé dans la commune ou à proximité
- Le site n'est pas compris dans une Zone Naturelle d'Intérêt Écologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF)
- Le site n'est pas inscrit en Espaces Naturels Sensibles ni répertorié en site classé cependant il est un maillon essentiel de la continuité depuis la Marne au sud-ouest, jusqu'aux frênaies attenantes au Site classé du Domaine des Rets au nord-est
- Cet ensemble de 6 hectares d'anciens jardins en déprise prend place sur un axe identifié comme une liaison reconnue pour son intérêt écologique en milieu urbain au sein du Schéma Régional de Cohérence Écologique d'Île-de-France
- Une lien fonctionnel est avéré entre le bois du château de Rets vers la Marne notamment du à la présence de Chauve-souris qui utilisent ce corridor comme axe de transit



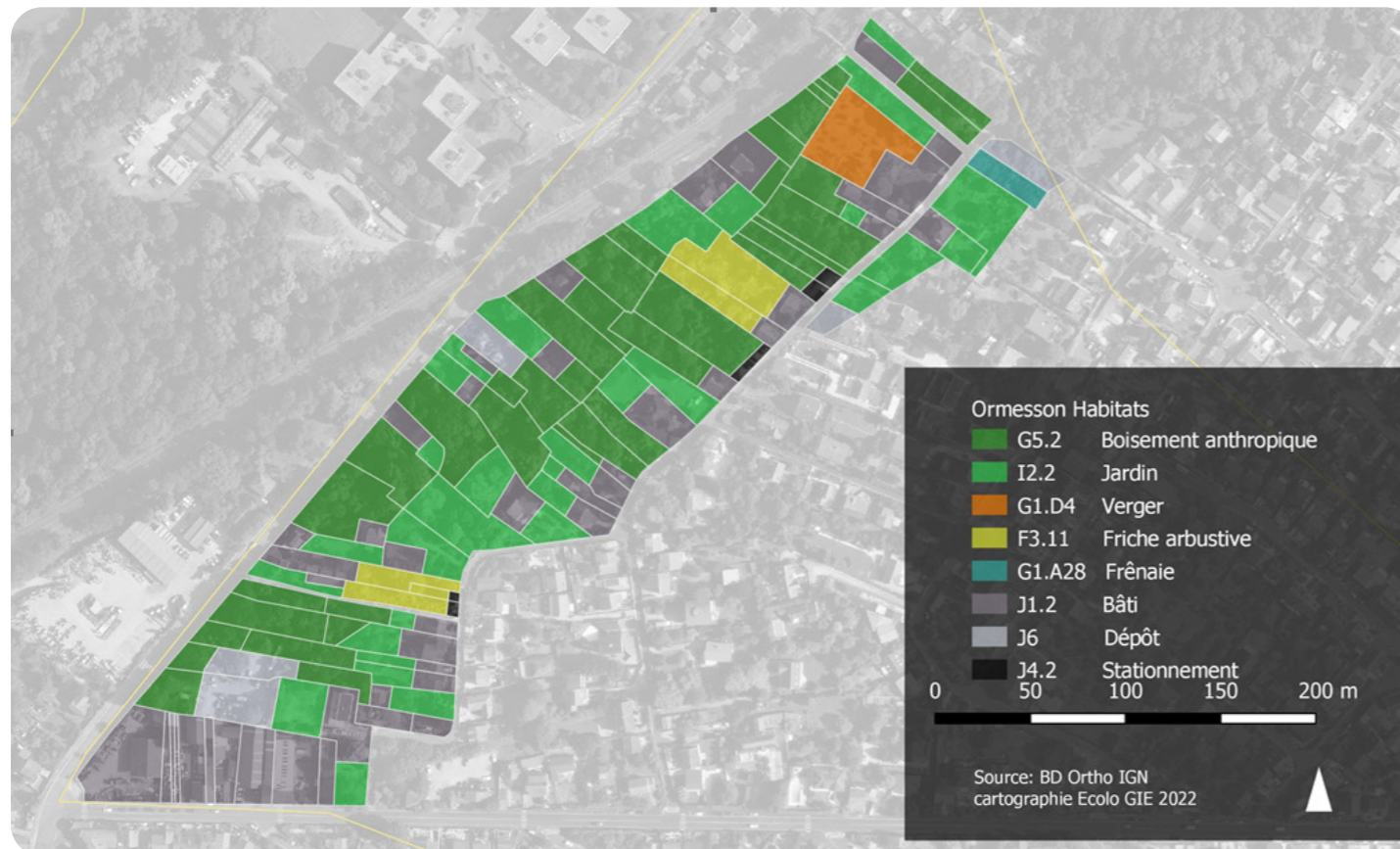
OAP Châtelet (source PLU Ormesson-sur-Marne,)

HABITATS

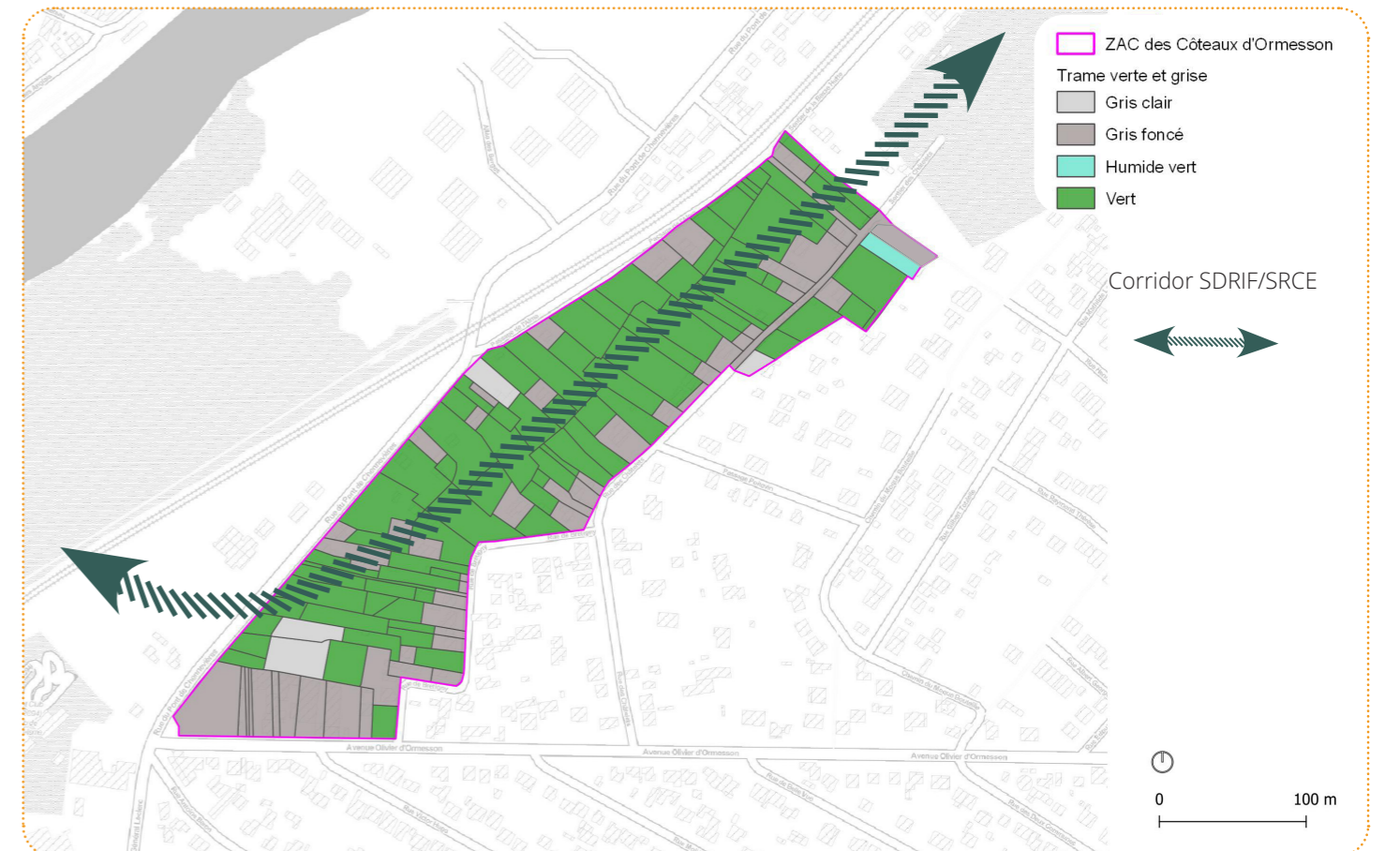
- La majorité des habitats relevés correspond à des milieux suburbains assez transformés constitués de boisements anthropiques correspondant à une artificialisation de la frênaie ou des plantations en déprise ainsi que des jardins individuels
- L'habitat à plus forte naturalité n'est représenté que par une parcelle de frênaie dans la prolongation des coteaux boisés au nord du site
- Le site a un rôle fonctionnel écologique notamment lié à l'axe lié au corridor écologique nord-ouest / sud-est



Coefficient de Biotope par Surfaces augmenté (source TRANS-FAIRE, 2022)



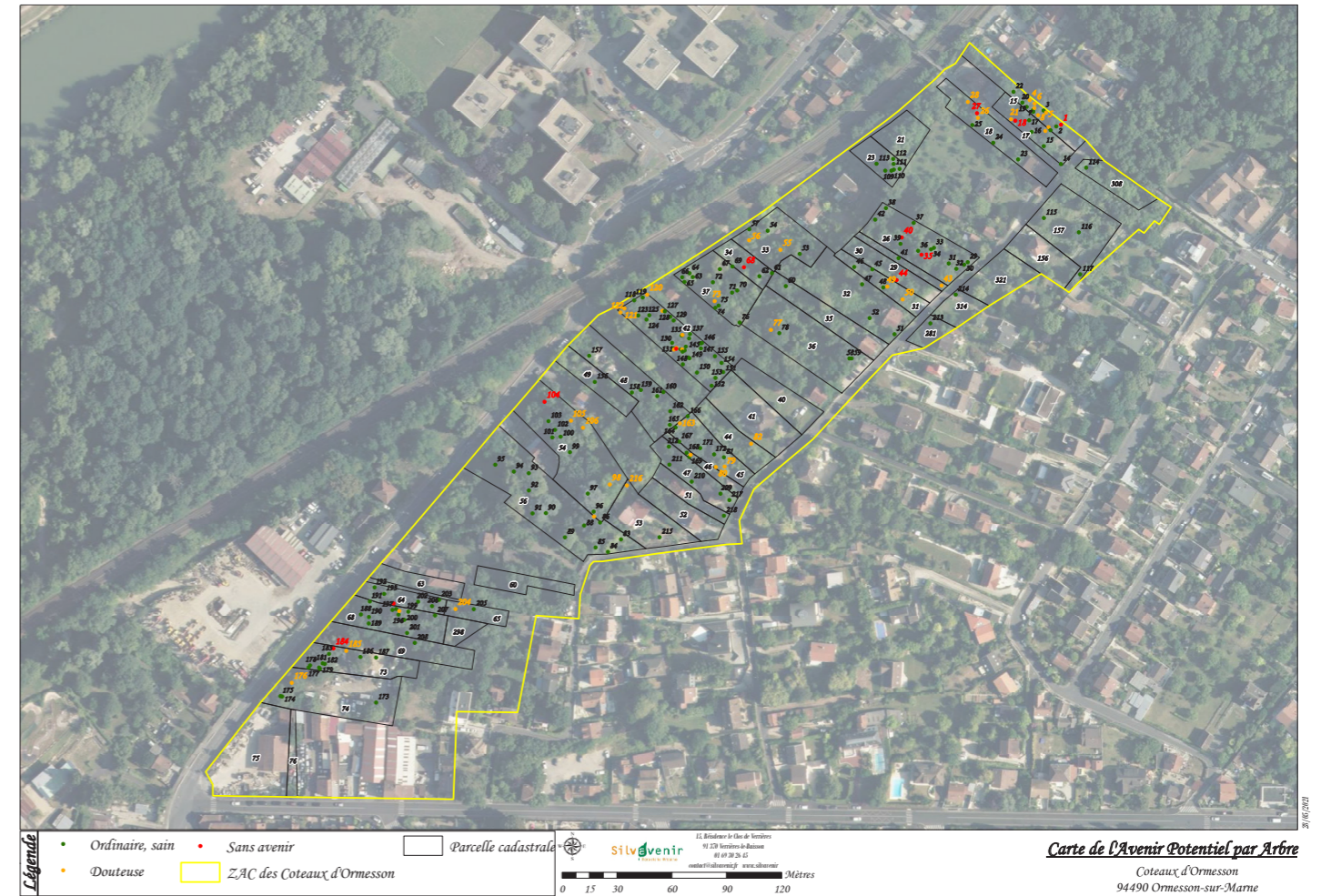
Carte des habitats naturels (source Ecolo GIE, 2022)



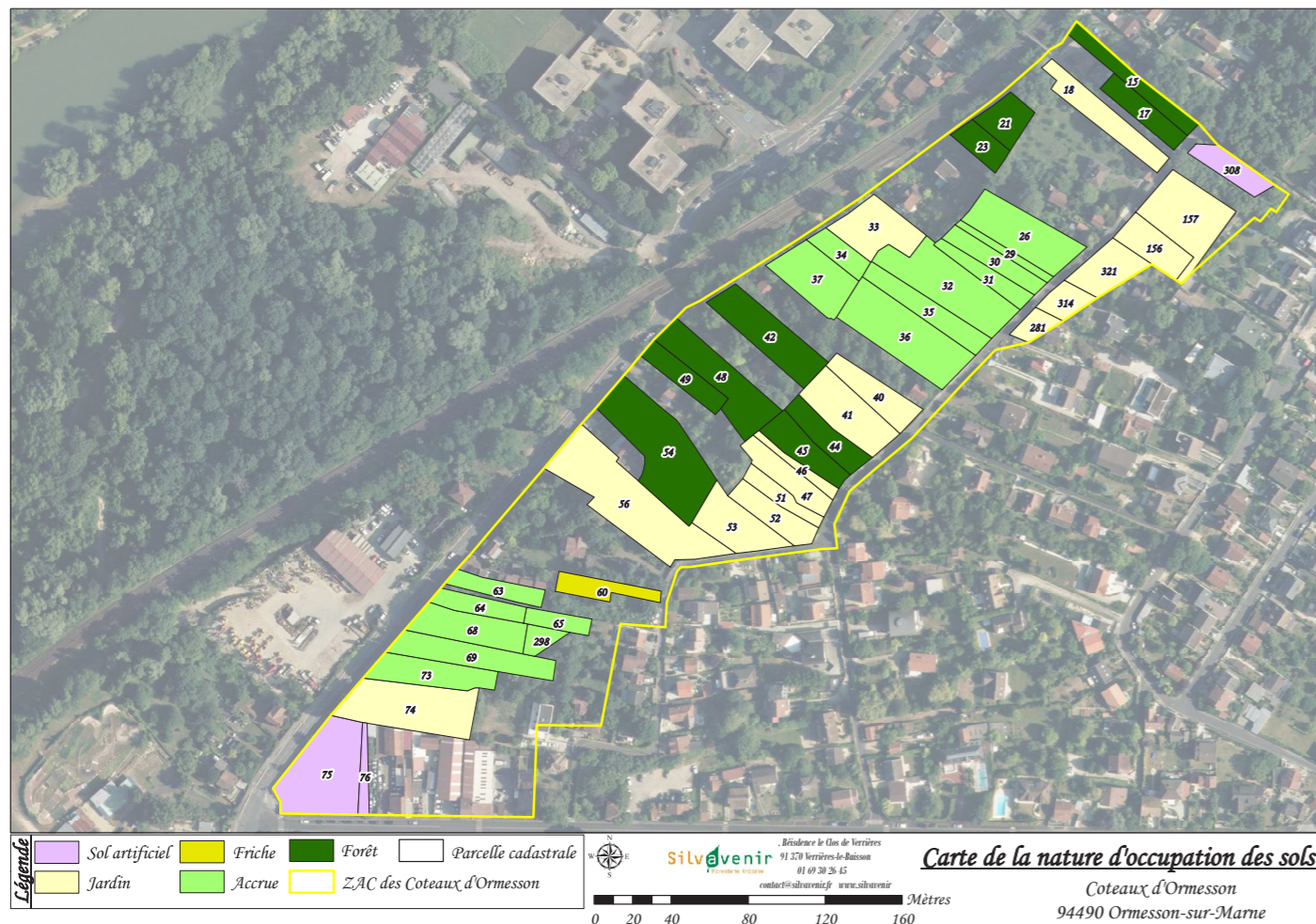
Trame verte et grise à l'état initial (source TRANS-FAIRE, 2022)

Arbres

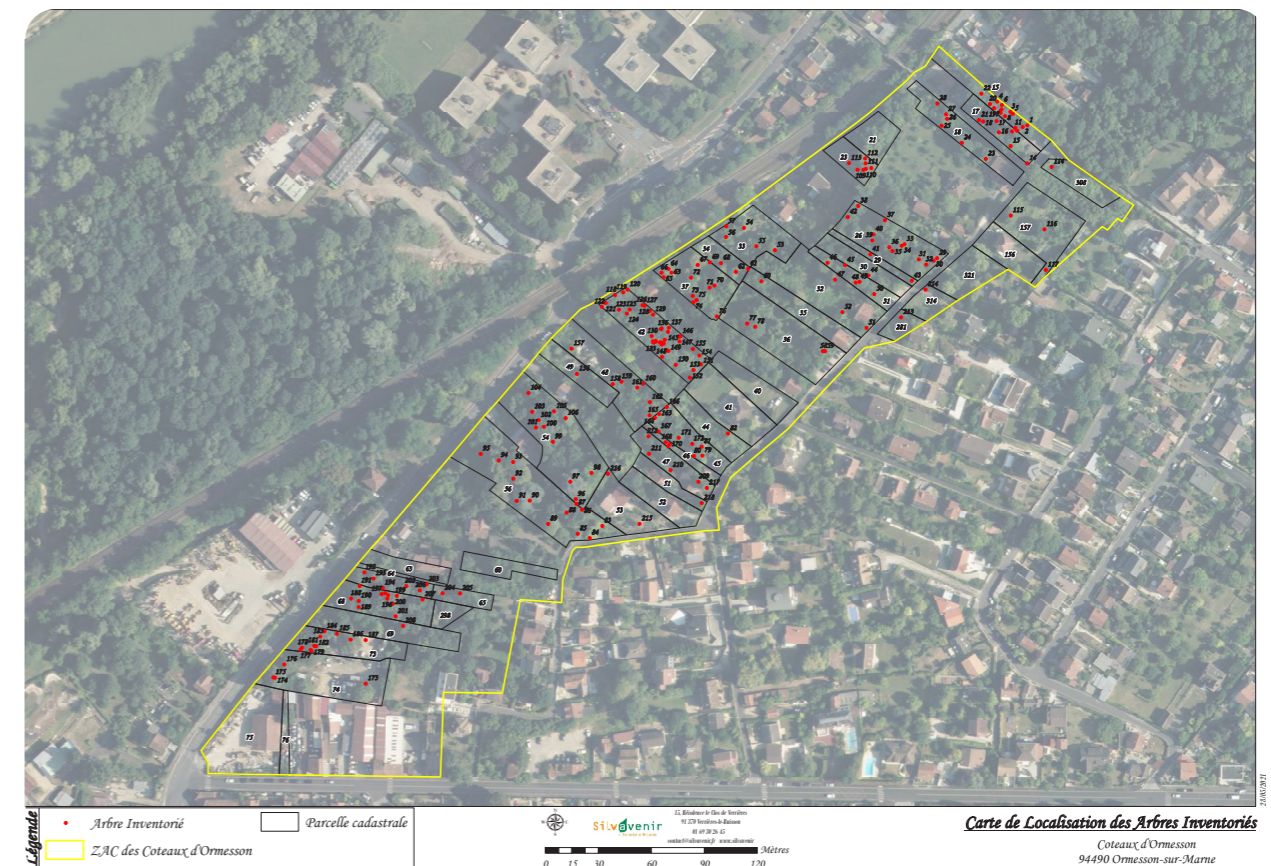
- Quatre types de peuplement ont été observés sur la zone.
- 218 arbres inventoriés.
- Deux essences principales : le Frêne (41 %) et l'Erable sycomore (22 %) et deux Cèdres de l'Atlas qui seront conservés.
- Bonne situation physiologique : 70 % des arbres en bonne croissance.
- L'analyse du potentiel d'avenir des arbres identifie 77% d'arbres ayant un potentiel d'avenir ordinaire sain.
- L'analyse de l'indice biodiversité des arbres montre que 73% sont dénués d'intérêt écologique et seulement trois espèces révèlent un potentiel élevé.



Carte de l'avenir potentiel par arbre (source Silvavenir, 2021)



Carte_nature_occupation_des_sols_(source Silavenir, 2022) Synthèse cartographique des enjeux écologiques recensés sur la zone Carte de localisation des arbres inventoriés (source Silvavenir, 2021)



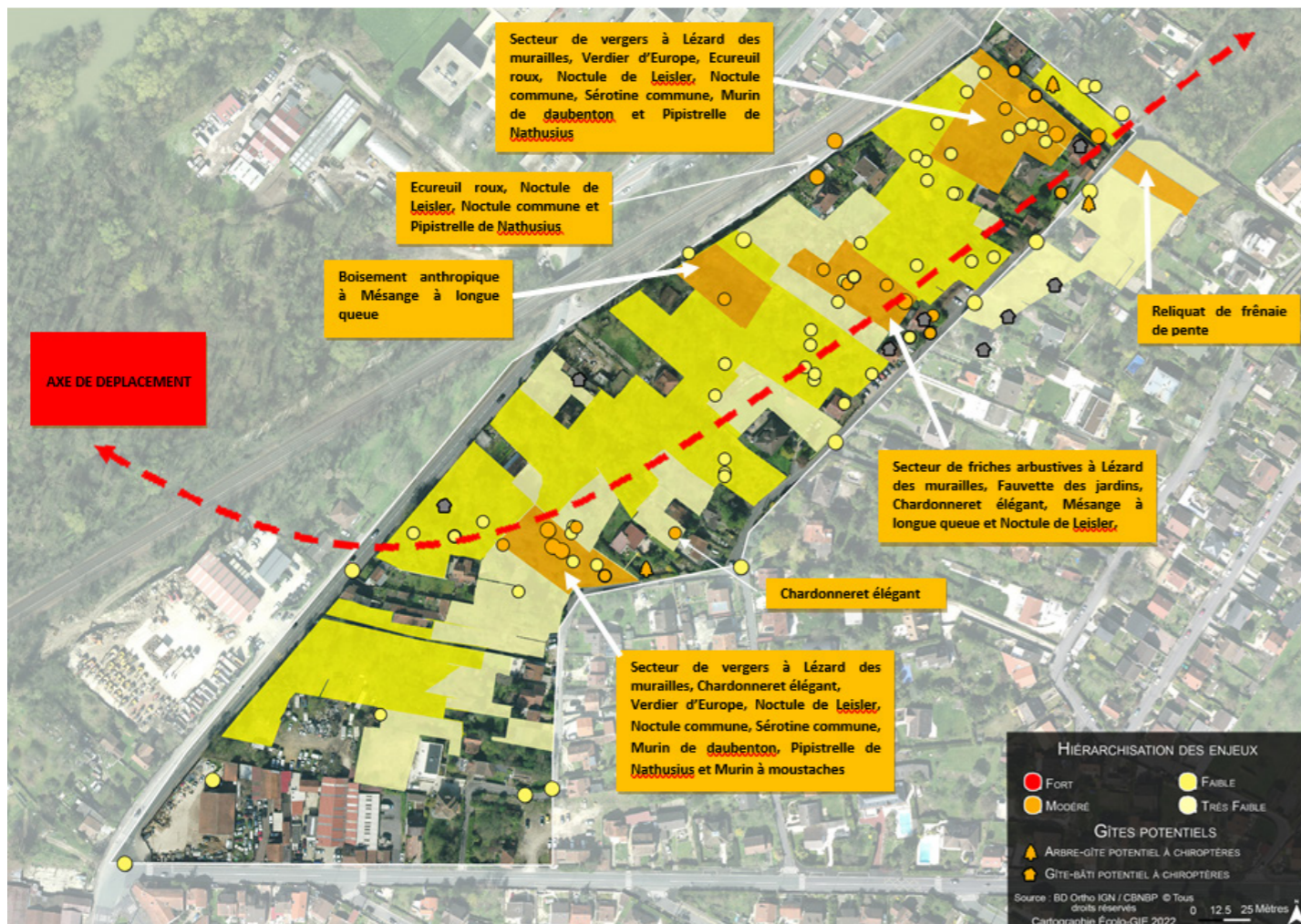
PAYSAGE ET USAGES

ESPECES

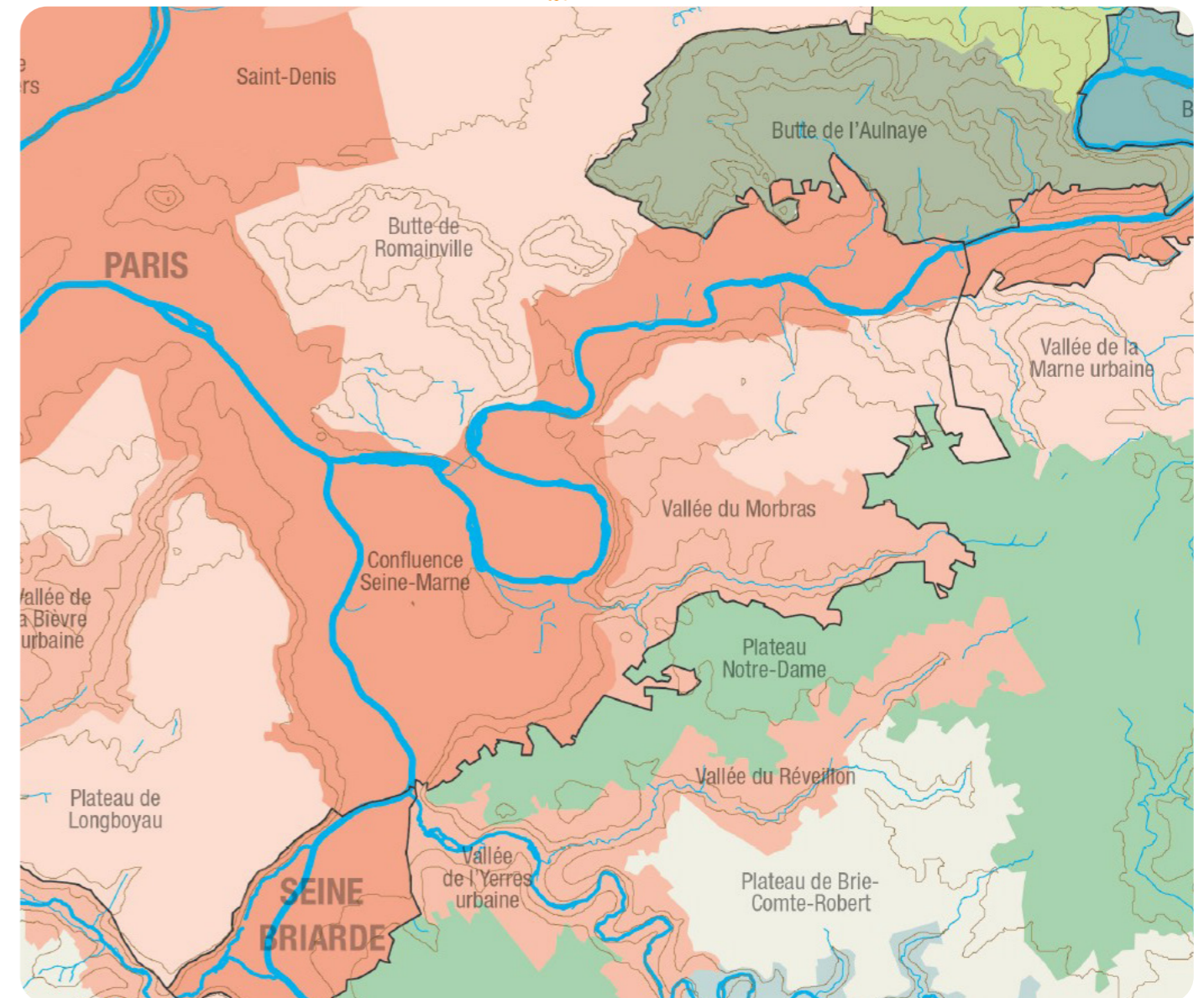
- La flore inventoriée (relevés de terrain Ecolo GIE) :
 - Aucune espèce remarquable.
 - 7 espèces envahissantes.
- La faune inventoriée (relevés de terrain Ecolo GIE) :
 - Espèces protégées observées : le Lézard des murailles, l'Orvet fragile, l'Écureuil roux, le Hérisson d'Europe, 23 espèces d'oiseaux et 9 de chauves-souris.
 - Espèces à enjeu de rareté ou de patrimonialité observées : 1 espèce de papillon de jour, 1 odonate, 1 reptile, 4 oiseaux et 5 chauves-souris.



- La ville d'Ormesson se trouve à cheval sur plusieurs unités paysagères distinctes.
- La structure du quartier d'Ormesson a peu évolué depuis 1925. Les Coteaux d'Ormesson étaient déjà découpés en nombreuses parcelles occupées par des logements et de l'activité.
- Une entrée de ville qui est à reconfigurer dans le PADD
- L'OAP Les Châtelet identifie le secteur comme un quartier résidentiel accompagné d'un corridor écologique.
- Le quartier est à flanc de coteaux avec une vue sur la boucle de la Marne et Paris.



Synthèse cartographique des enjeux écologiques recensés sur la zone d'étude (source Ecolo GIE, 2022)



Cartographie des unités paysagères locales (source Institut Paris Région, 2010)



Prise de vue aérienne en 1925 (source Portail IGN, 2022)



Prise de vue aérienne en 1944 (source Portail IGN, 2021)



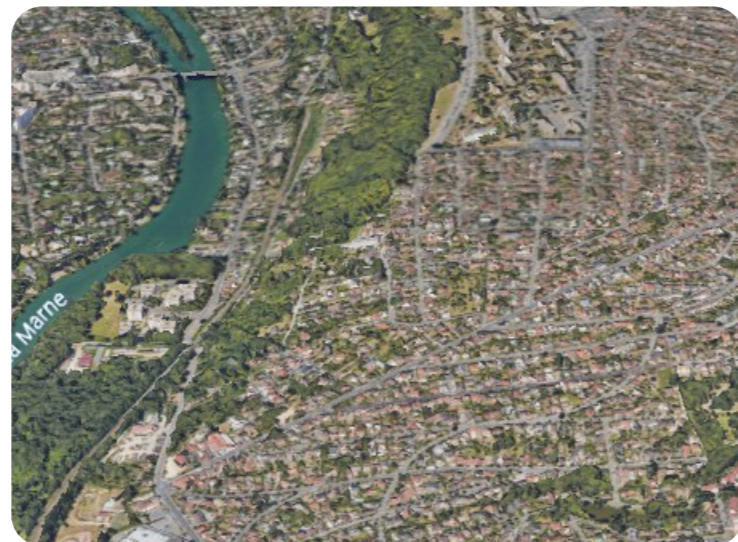
Prise de vue aérienne en 1951 (source Portail IGN, 2021)



Prise de vue aérienne en 1972 (source Portail IGN, 2021)



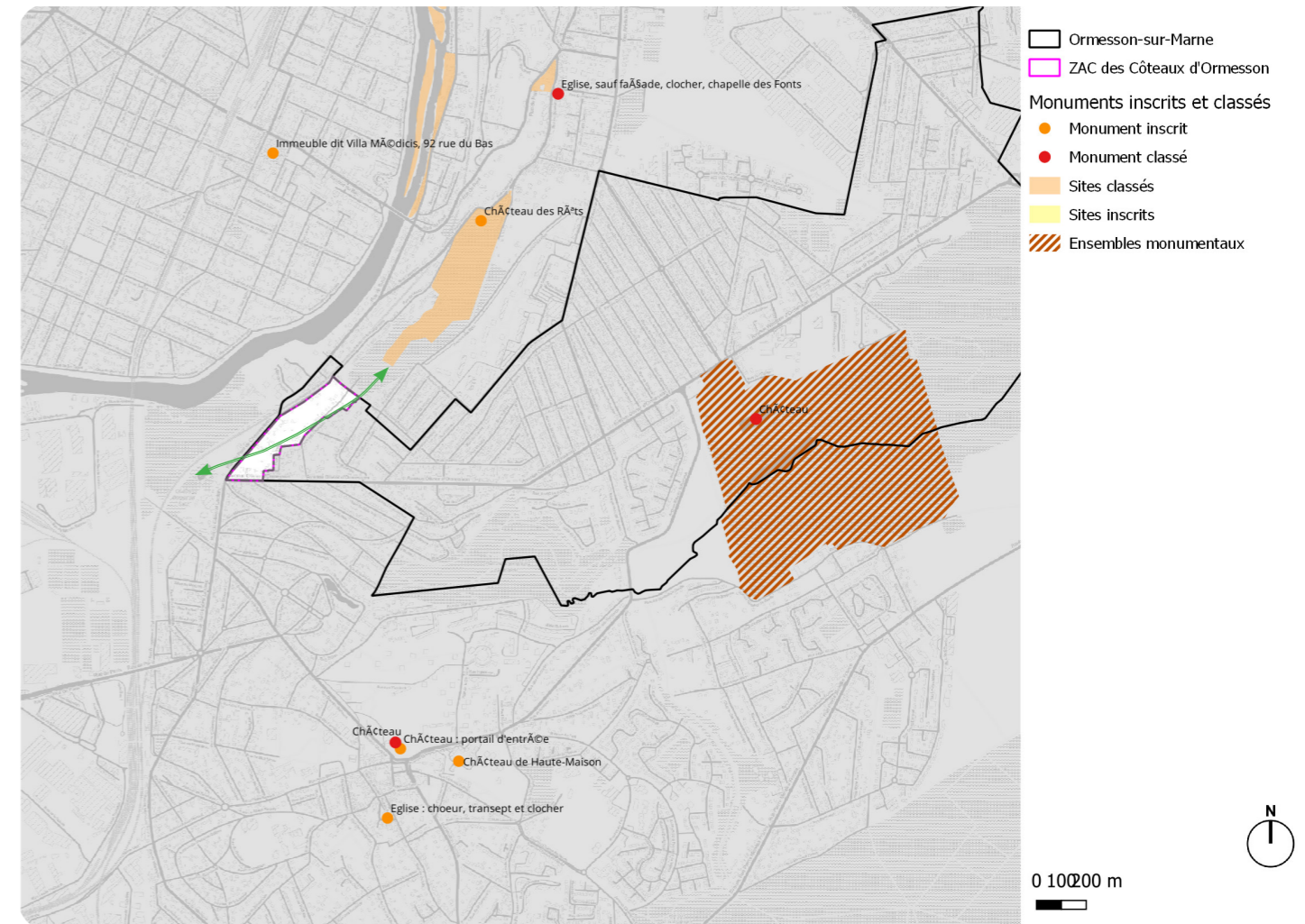
Prise de vue aérienne en 1990 (source Portail IGN, 2021)



Prise de vue aérienne en 2022 (source Google Earth, 2022)

PATRIMOINE BÂTI

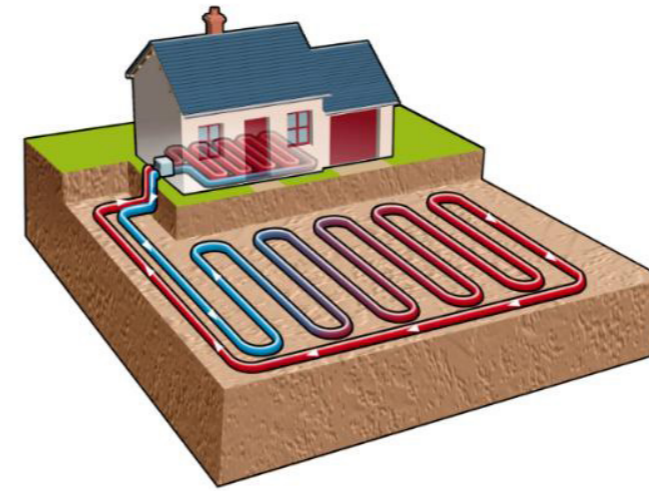
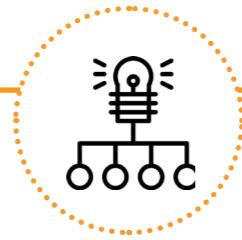
- Un patrimoine bâti ancien d'intérêt présent à Ormesson-sur-Marne
- Aucun Site Patrimonial Remarquable (SPR) n'est recensé dans la commune
- Un patrimoine archéologique présent dans la commune
- Des sites patrimoniaux classés et inscrits à proximité dont un en connexion avec le quartier des Coteaux d'Ormesson. Le parc du Château de Rets situé au nord-est du site est en connexion avec celui via les espaces boisés.



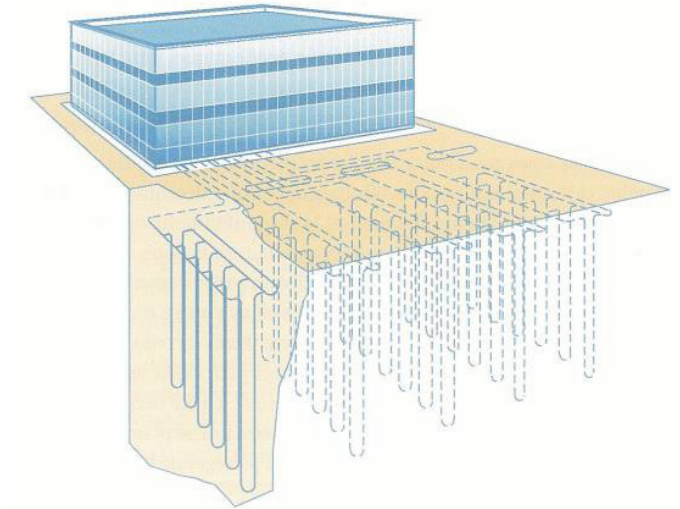
Situation par rapport aux monuments, sites inscrits ou classés (source DRIAET Ile-de-France, 2022)

ÉNERGIE ET CARBONE

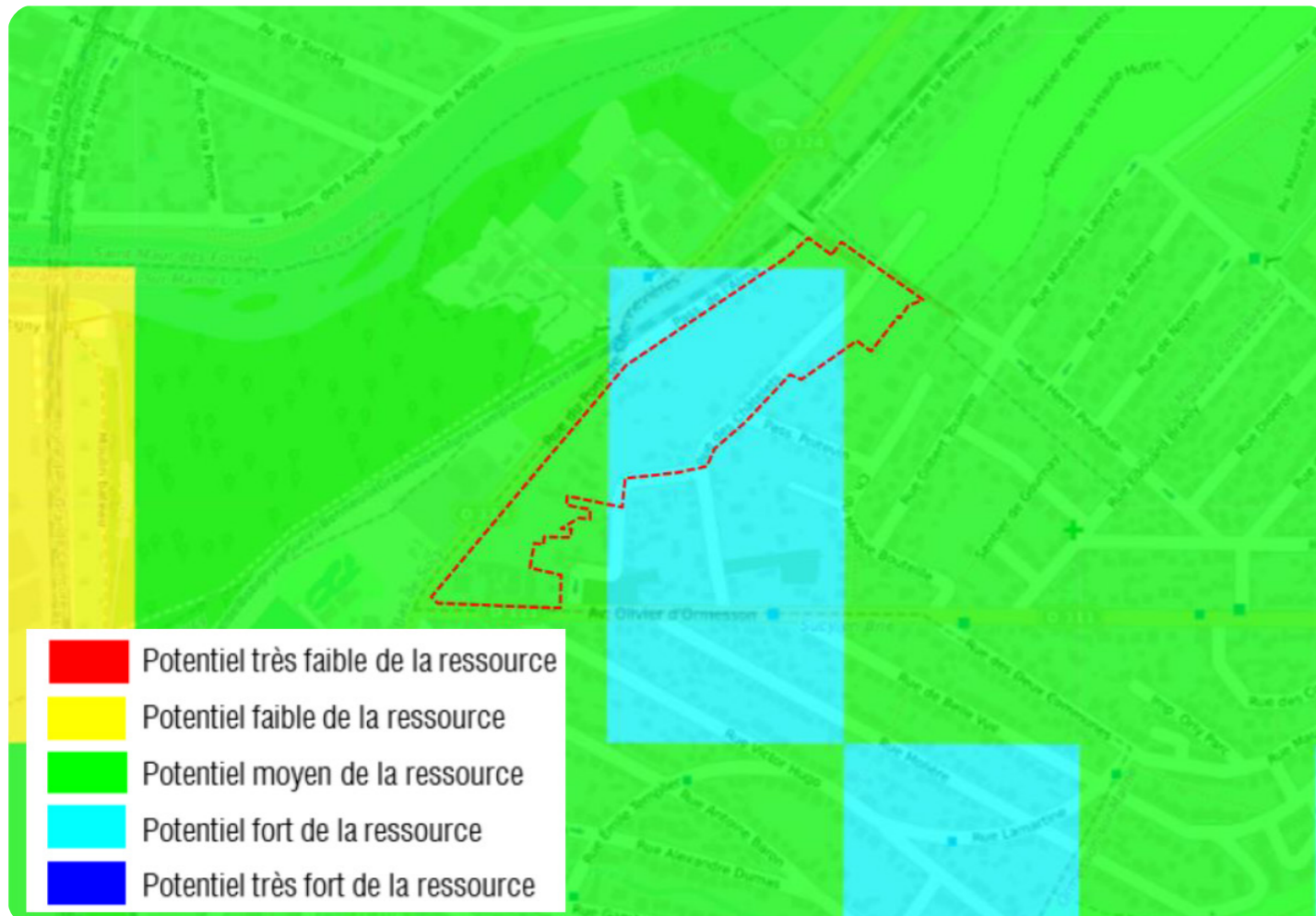
- Le PCEAT vise une augmentation de la production d'énergie renouvelable et de récupération de 30% en 2030 et de 50% en 2050, avec un objectif de 24% d'EnR locale dans la consommation d'énergie finale en 2030.
- En 2019, la production d'énergie à partir de sources renouvelables d'Ormesson se résumait à 30 installations photovoltaïques.
- Les sources d'énergie disponibles sur le site dont le potentiel est jugé intéressant sont : la géothermie très basse énergie, la chaleur fatale des eaux grises, le bois énergie et le solaire thermique.
- Le réseau de chaleur le plus proche est celui de Sucy-en-Brie, à 1,5 km environ.



Géothermie sur sondes horizontales (source Vizea)



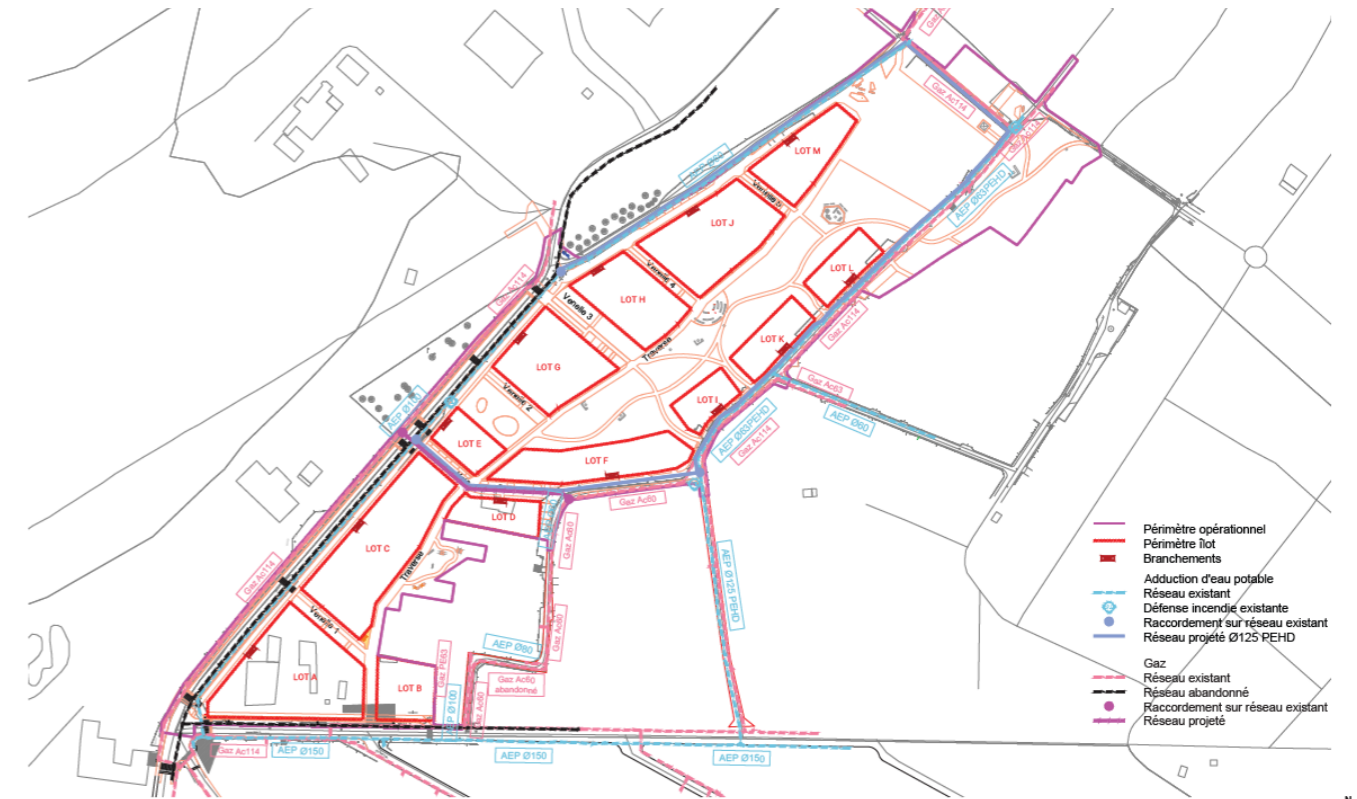
Géothermie sur sondes verticales (source Ressources Naturelles Canada)



Potentiel géothermique superficiel (source ADEME, BRGM)

AUTRE RESEAUX

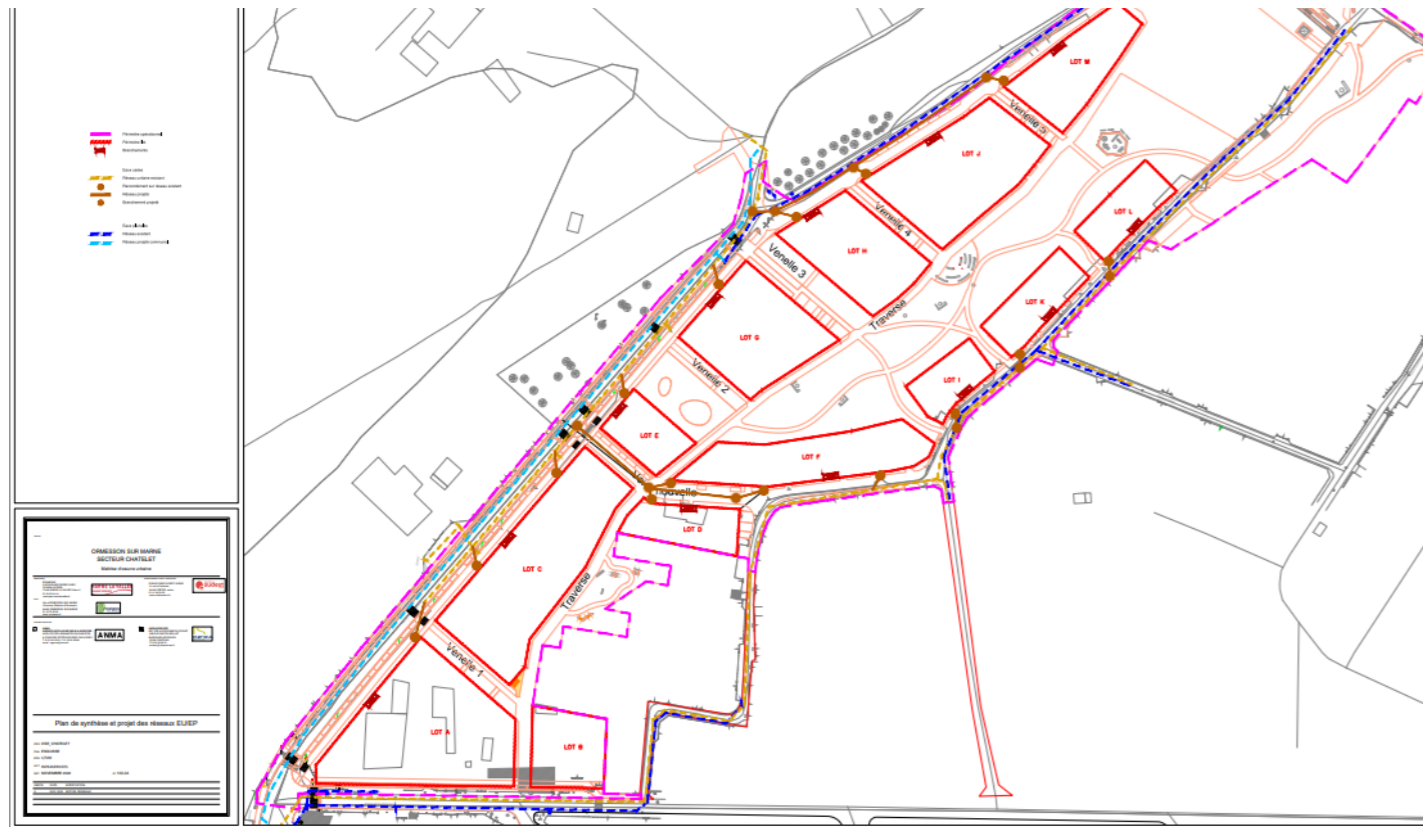
- L'eau et l'assainissement sont deux compétences pleines et entières de Grand Paris Sud Est Avenir depuis le 1er janvier 2016
- La commune est alimentée en eau destinée à la consommation humaine par plusieurs usines de production : Morsang-sur-Seine, Nandy, Vigneux-sur-Seine et Mandres-les-Roses
- L'eau potable distribuée à Ormesson-sur-Marne est de bonne qualité
- Ormesson-sur-Marne est concernée par un réseau d'assainissement séparatif
- Des ouvrages de gestion des eaux pluviales sont identifiés en limite du périmètre d'étude
- Les eaux usées de la commune sont traitées à la station d'épuration de Valenton



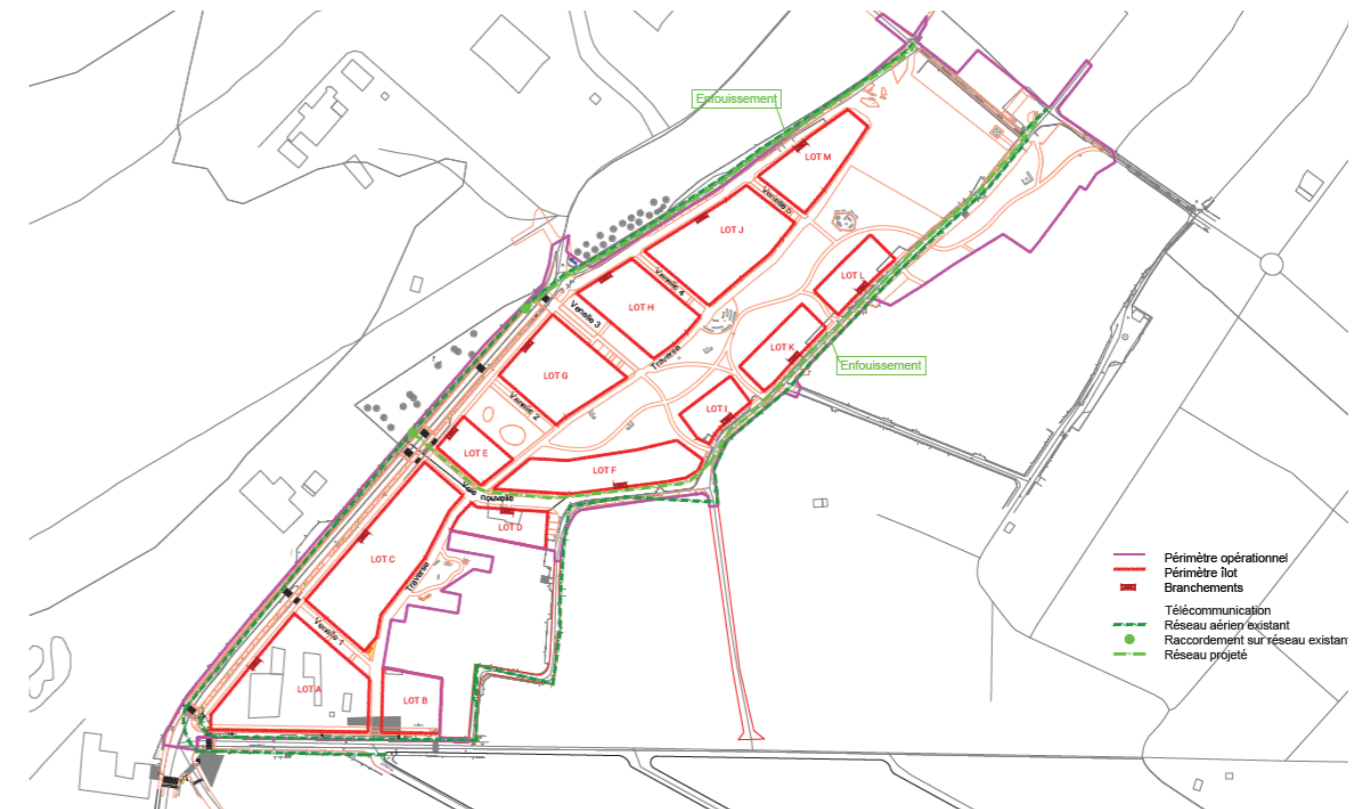
Réalisation : INFRA Services Ingénierie, Septembre 2022, Phase Esquisse.

ÉCHELLE : 1:2000

Plan des réseaux AEP et gaz (source : Infra services ingénierie, 2022)



Plan des réseaux EU et EP (source : EPA Marne)



Réalisation : INFRA Services Ingénierie, Septembre 2022, Phase Esquisse.

ÉCHELLE : 1:2000

Plan des réseaux de télécommunication et fibre (source : Infra services ingénierie, 2022)

DÉCHETS

- L'EPT Grand Paris Sud Est Avenir assure la collecte et le traitement des déchets ménagers sur la commune d'Ormesson-sur-Marne
- A l'échelle de l'EPT, le volume moyen de production d'Ordures Ménagères Résiduelles est de 360 kg/hab/an
- La collecte des déchets se fait au porte-à-porte selon deux secteurs
- Les déchets non triés sont incinérés à l'unité de valorisation énergétique Valo'Marne située à Créteil, générant de la chaleur et de l'électricité
- Les déchets recyclables sont triés et conditionnés dans les centres de Sucy-en-Brie et La Queue-en-Brie



LES SECTEURS DE COLLECTE



Secteurs collectés (source EPT Grand Paris Sud Est Avenir, 2022)

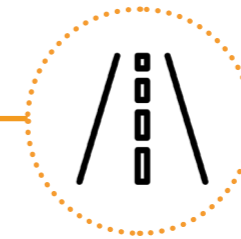
	Déchets résiduels	Verre	Secteur 1 Jeudi matin (semaine paire)	Secteur 2 Jeudi matin (semaine impaire)	Déchets végétaux	Voies étroites
Secteur A	Mardi Matin	Janvier	13-27	6-20	Tous les mardis après-midi à partir du 8 mars	Tous les mercredis après-midi à partir du 10 mars
Secteur B	Mardi / Samedi Matin	Février	10-24	3-17		
		Mars	10-24	3-17-31		
		Avril	7-21	14-28		
		Mai	5-19	12-26		
		Juin	2-16-30	9-23		
Secteur A	Jeudi Matin	Juillet	14-28	7-21		
Secteur B	Jeudi Matin	Août	11-25	4-18		
		Septembre	8-22	1-15-29		
		Octobre	6-20	13-27		
		Novembre	3-17	10-24		
		Décembre	1-15-29	8-22		

Calendrier des collectes de déchets à Ormesson-sur-Marne (source EPT Grand Paris Sud Est Avenir, 2022)

Déplacements

RESEAU ROUTIER

- La commune d'Ormesson est desservie par des routes départementales permettant de rejoindre relativement rapidement le réseau régional : A86, A4, N104, etc.
- L'avenue Olivier Ormesson et la rue du Pont de Chennevières sont des voies de transit relativement importantes à l'échelle intercommunale.
- Le passage de l'Alma et les rues de Brétigny et des Châtelets sont des petites voies de desserte locale.
- La circulation est relativement dense en heures de pointe avec des remontées de file sur le carrefour RD111/RD124.
- L'offre de stationnement sur l'espace public est très limitée, en lien avec les usages actuels du site.



Collecte des déchets au porte-à-porte (source TRANS-FAIRE, 2022)



Dépôts de déchets sauvages rue des Châtelet (source TRANS-FAIRE, 2022)



Voies de desserte routière (fond CartoDB)



1 Avenue Olivier d'Ormesson (source TRANS-FAIRE, 2022)



3 Rue des Châtelets (source TRANS-FAIRE, 2022)



2 Rue du Pont de Chennevières (source TRANS-FAIRE, 2022)



4 Passage de l'Alma (source TRANS-FAIRE, 2022)

STATIONNEMENT

Les normes de stationnement du Plan Local d'Urbanisme

Dans la zone AU, le règlement du PLU d'Ormesson-sur-Marne exige les ratios de stationnement suivants dans le cas des bâtiments à usage d'habitation :

- Logements locatifs financés avec un prêt aidé par l'Etat, pour les établissements assurant l'hébergement des personnes âgées ou résidences universitaires : 1 place par logement.
- Autres logements :
 - Au minimum 1 place par logement d'une surface de plancher inférieure ou égale à 40 m².
 - Au minimum 2 places par logement dont une couverte d'une surface dit de plancher supérieure à 40 m².

La norme de stationnement destiné aux établissements de commerce est la suivante : 1 place pour une surface de plancher inférieure ou égale à 300 m² de surface de vente, et 1,5 places pour chaque tranche entamée de plancher de 50 m² de surface de vente supplémentaire.

Une offre de stationnement très limitée sur l'espace public

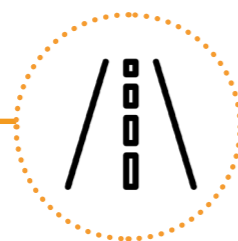
Sur les voies longeant le site de la ZAC, le stationnement est en grande partie assurée sur le domaine privée, dans des allées ou dans des garages. Ceci est en lien avec le caractère essentiellement résidentiel et circulatoire de ces voies.

Quelques espaces de stationnement existent néanmoins avec :

- Des poches de stationnement de 5, 7 et 8 places sur le long des rues de Brétigny et des Châtelets.
- Un parc de stationnement d'environ 12 places sur la rue des Châtelets.

Ces zones de stationnement ne sont cependant pas matérialisées et sont dotées d'un revêtement de faible qualité.

Des places de stationnement sont également présentes devant les garages situés avenue Olivier d'Ormesson et rue du Pont de Chennevières. Celles-ci sont cependant réservées à la clientèle et aux véhicules pris en charge par ces établissements.



Zones de stationnement (fond ESRI)

TRANSPORTS EN COMMUN

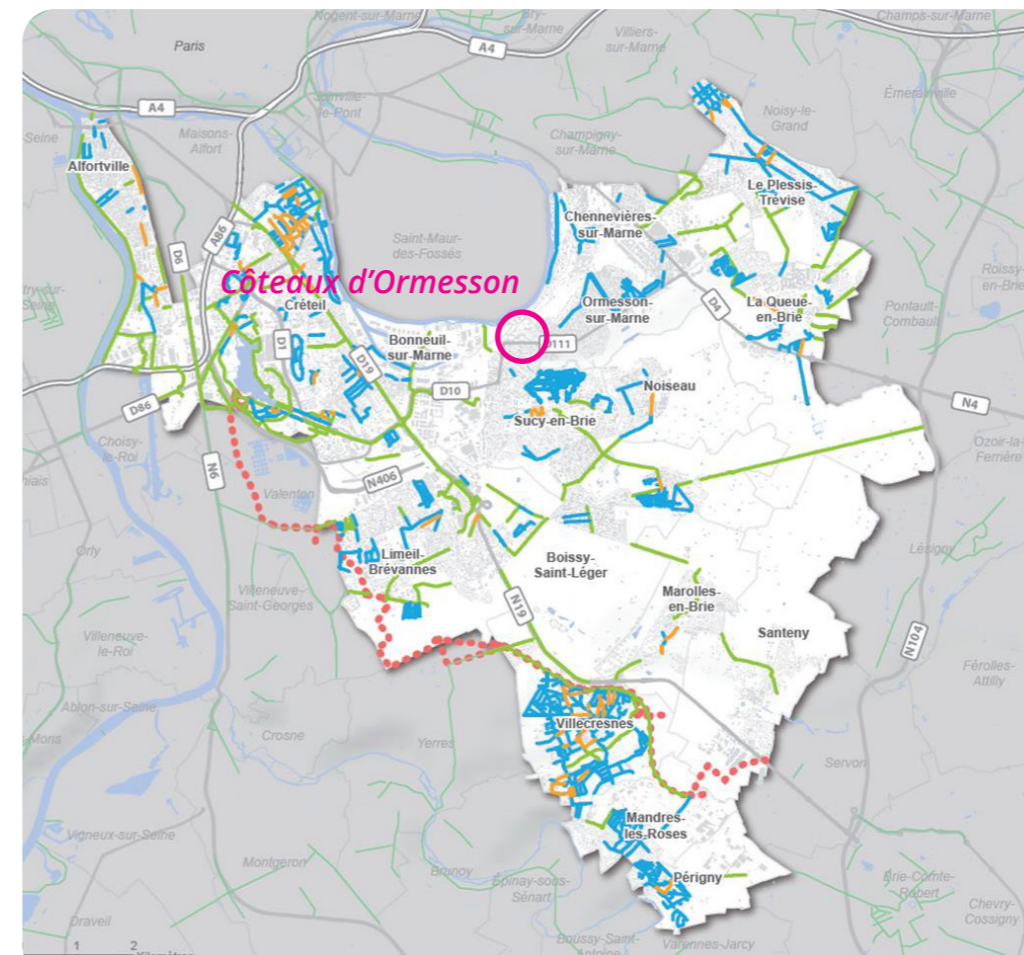
- Une accessibilité moyenne au réseau de transport régional : environ 10 minutes via la ligne de bus 6 pour rejoindre la station du RER A Sucy Bonneuil.
- Le site est à proximité de 3 arrêts de bus : Les Châtelets, Antoine Baron et Les Bergers.
- Quatre lignes de bus desservent le site (6, 41, 42 et 102) dont uniquement la ligne 6 proposant des passagers relativement fréquents (20 à 40 minutes).
- Le Grand Paris Express ne concerne pas directement la commune d'Ormesson-sur-Marne



Réseau de bus local (source IDF Mobilités, 2022)

RÉSEAU PIÉTON ET CYCLES

- Aucune infrastructure cyclable (bande ou piste) n'est présente à Ormesson-sur-Marne, seules des zones 30 et de rencontres sont mises en place.
- Le schéma directeur cyclable de GPSEA prévoit le passage de deux itinéraires "primaires" sur la commune, notamment via l'avenue Olivier Ormesson.
- Le site d'étude est dépourvu d'infrastructure cyclable ou d'emplacement de stationnement vélo.
- L'accessibilité piétonne aux alentours du site est hétérogène.
- Les axes de transit sont dotés de trottoirs de chaque côté.
- Les petites voies de desserte ne sont pas dotées de trottoir.
- Les sentiers au nord-ouest contiennent des pentes ou escaliers rendant la circulation des personnes âgées ou à mobilité réduite difficile voire impossible.



Le réseau « cyclable » en trois grandes catégories

Types d'aménagements

- Aménagement cyclable existant
- Zone à trafic modéré
- Aménagement cyclable existant et zone à trafic modéré

Voies aménagées en faveur du vélo (source GPSEA, 2021)

TRANSPORT DE FRET

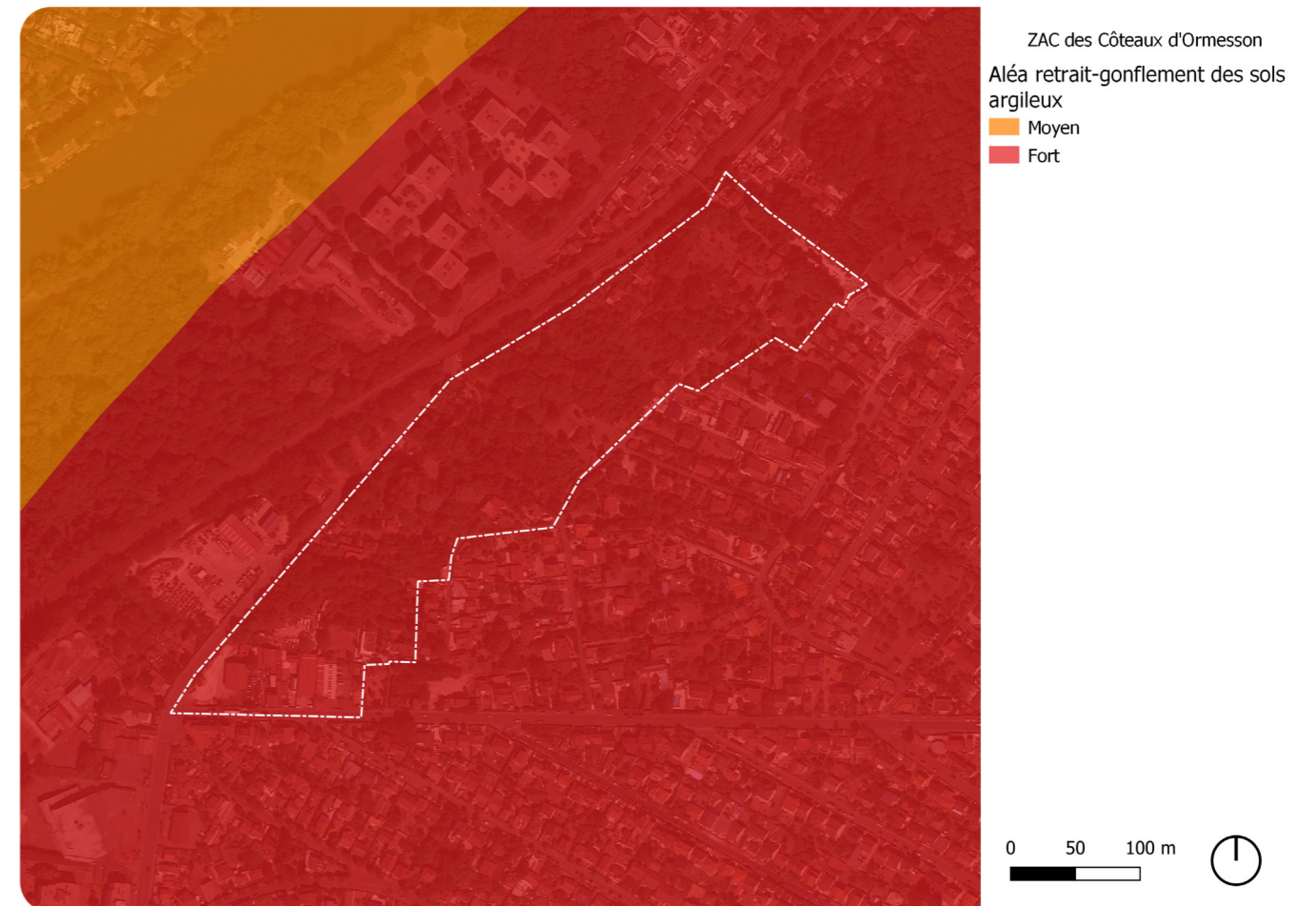
- La zone d'aménagement est située à moins de 1,5 km et 10 minutes de transport de la plateforme de fret de Bonneuil-sur-Marne.



Port de Bonneuil-sur-Marne (source HAROPA PORT, 2022)

RISQUES NATURELS ET TECHNOLOGIQUES

- Les risques de glissement et d'effondrement de cavités concernent le site notamment lié à la forte pente (20% par endroit).
- Le risque de dissolution du gypse est absent dans la commune.
- Le risque de retrait-gonflement des argiles est fort au droit du site.
- Le site est concerné localement par le risque d'inondation par débordement de la Marne, identifiés par le BRGM.
- Un risque d'inondation par ruissellement des eaux de pluie.
- Aucune installation classée pour la protection de l'environnement (ICPE) n'est située dans le projet.



Aléa mouvements de terrain des sols argileux (source BRGM, 2020)

POLLUTIONS

- Aucune zone à risque de pollution, de site BASOL n'est identifiée dans la commune.
- Aucune zone à risque de pollution n'est identifiée dans la commune.
- La cartographie des anciens sites industriels et activités de service (CASIAS) recense 4 sites à proximité du quartier.
- Actuellement, deux garages sont présents sur le site en bas de l'avenue d'Olivier d'Ormesson.
- Le quartier et ses abords sont sujets à la pollution atmosphérique, notamment en bordure de la D111 et la D124 sans dépasser pour le dioxyde d'azote, les PM1 et les PM2,5 les niveaux réglementaires.
- Des antennes de téléphonie sont présentes à proximité directe du site.
- La pollution lumineuse est caractéristique de l'agglomération parisienne cependant l'ensemble du site n'est pas pourvu d'éclairage public.

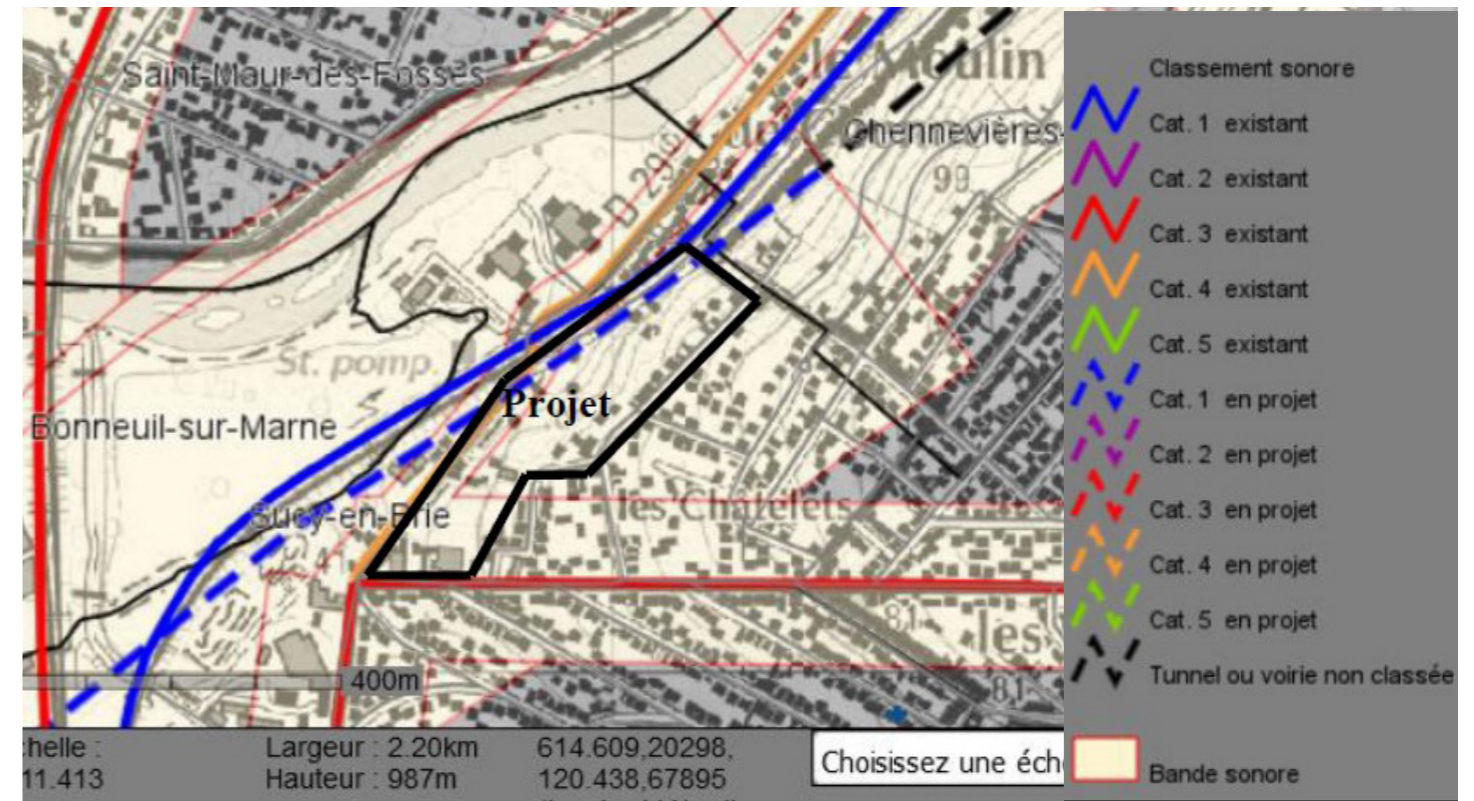


NUISANCES

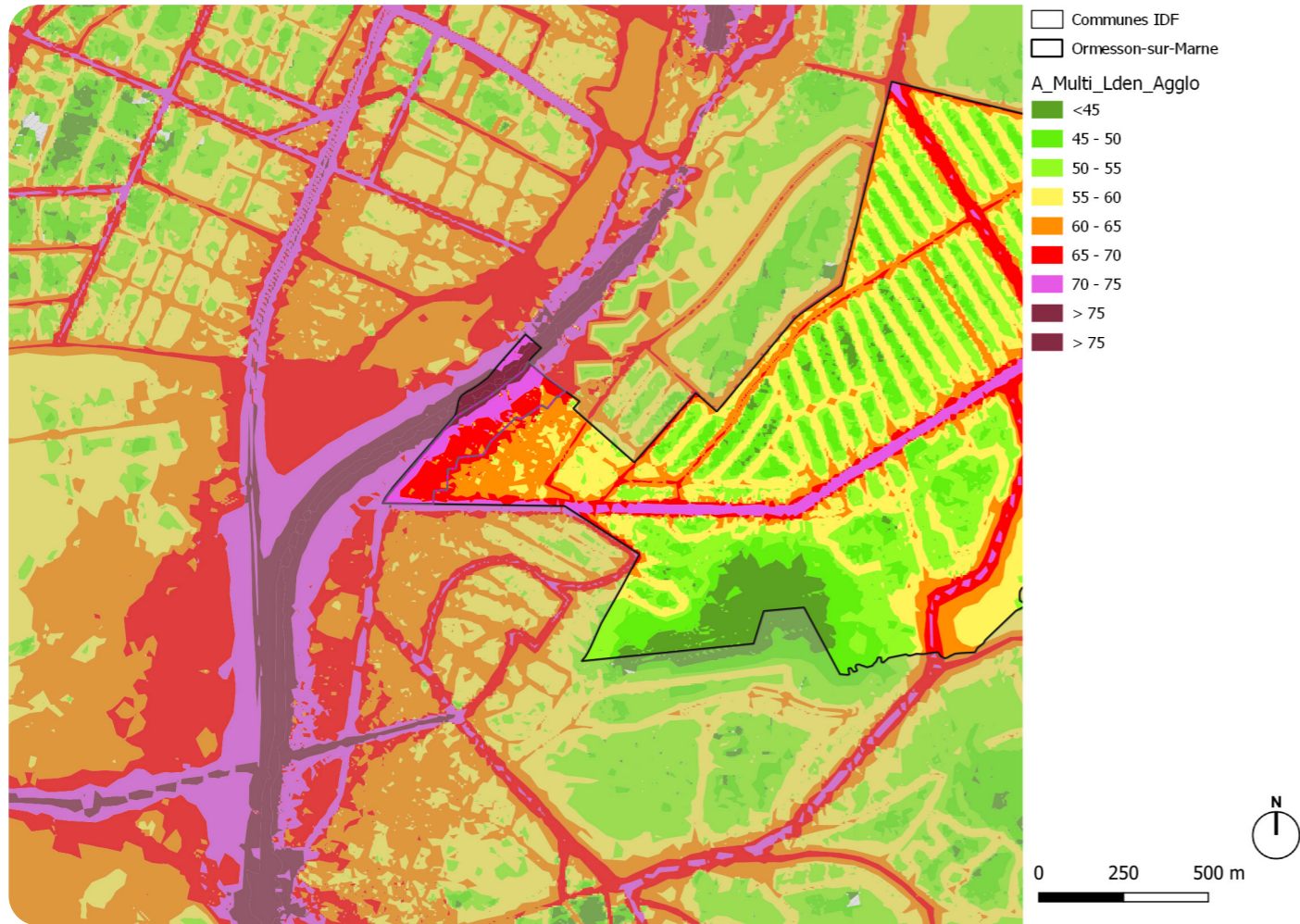
- Ormesson-sur-Marne est sujette aux nuisances sonores d'infrastructures de transport majeures : voie SNFC fret et Transilien, D111 et D124.
- L'ambiance sonore du quartier est dominée par le transport routier de la D111 et la D124 et ferroviaire dont la voie SNCF Fret.
- Les seuils de gênes sont dépassés en journée en façade des bâtiment d'habitation situés aux abords de la D111 (avenue d'Olivier d'Ormesson) et la D124 (rue du Pont de Chennevières).
- Le projet est potentiellement concerné par des nuisances vibratoires mais non identifiées à ce stade.
- Le projet n'est pas concerné par des nuisances olfactives particulières.



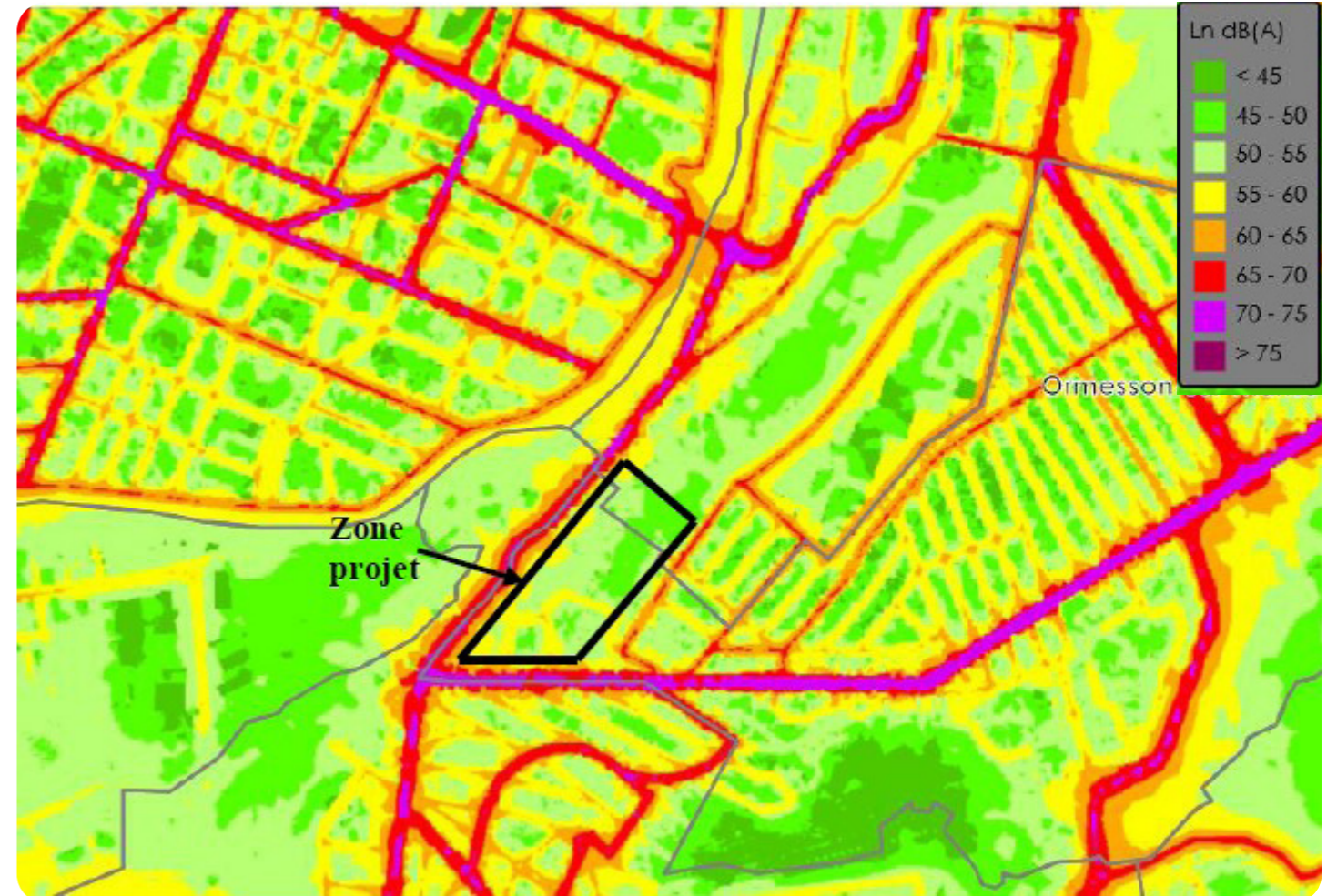
Zones à risque de contamination potentielle retenues - zoom sur la partie sud (source : SEMOFI)



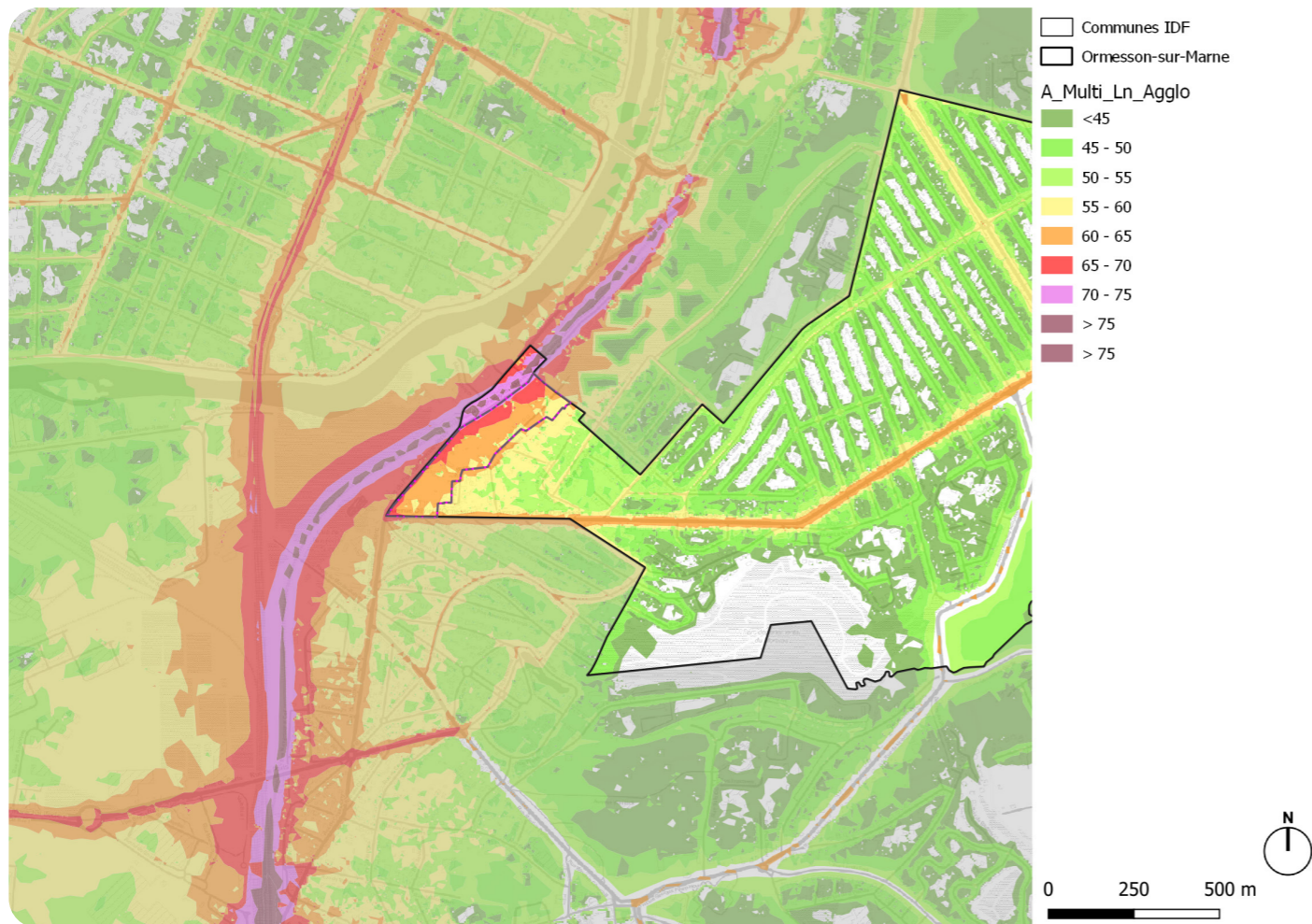
Classement acoustique (source Préfecture Val-de-Marne)



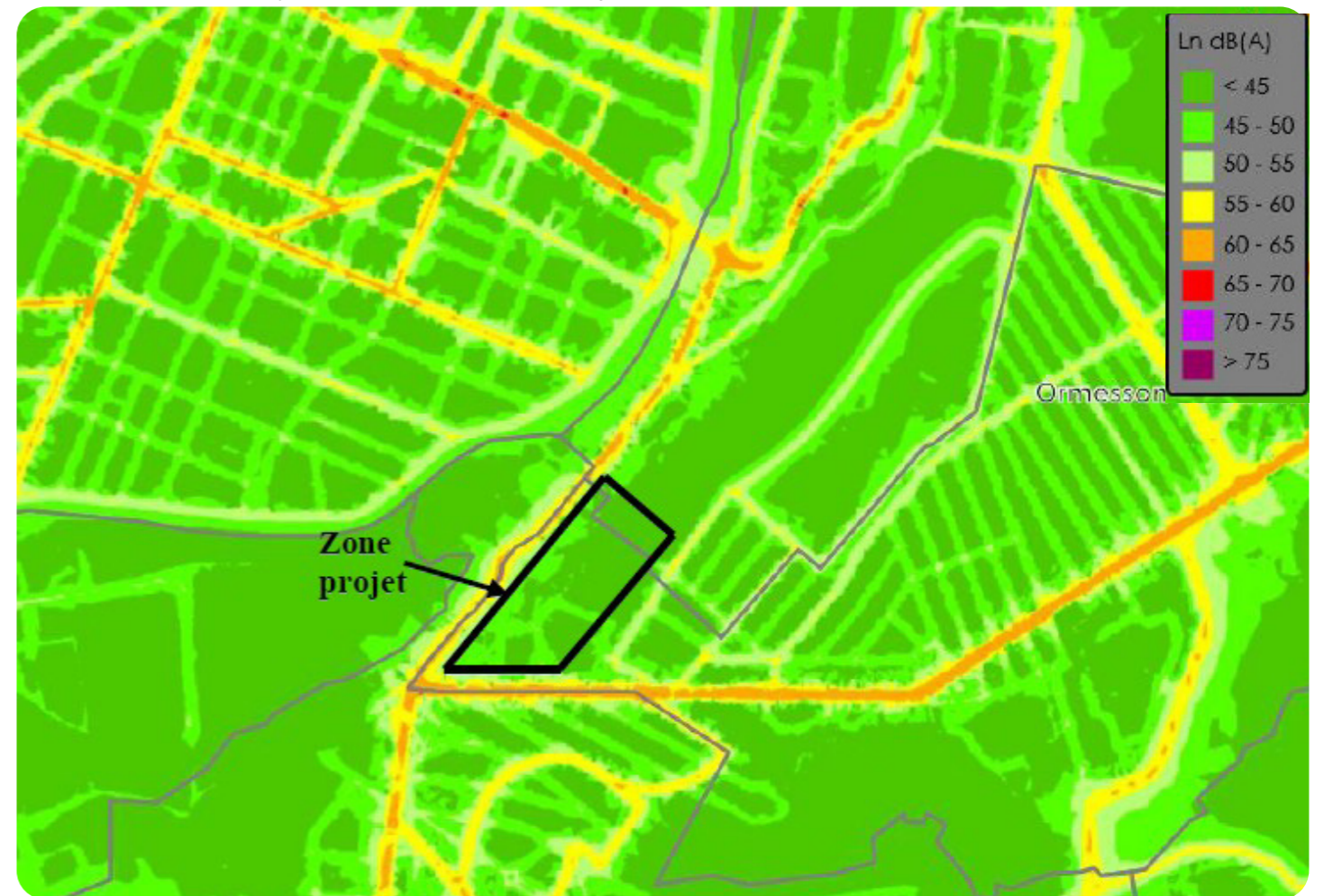
Niveau sonore cumulé Lden (source Bruitparif, 2017)



Capture 3 D des niveaux - Lden (jour-soir-nuit) dB(A) (source MATSON, 2022)



Niveau sonore cumulé Ln (source Bruitparif, 2017)



Capture 3 D des niveaux - Ln (jour) dB(A) (source MATSON, 2022)

Synthèse des enjeux à l'état initial

Les enjeux peuvent concerner plusieurs thématiques, et sont alors classés en fonction de la thématique principale.

Les enjeux environnementaux sont caractérisés selon leur niveau d'enjeu, comme présenté ci-dessous. Les enjeux positifs correspondent aux atouts du site et les enjeux négatifs aux inconvénients du site.

Caractérisation des enjeux	
	<i>Enjeu très faible positif</i>
	<i>Enjeu modérée positif</i>
	<i>Enjeu fort positif</i>
	<i>Enjeu neutre</i>
	<i>Enjeu très faible négatif</i>
	<i>Enjeu modérée négatif</i>
	<i>Enjeu fort négatif</i>

Enjeux environnementaux à l'état initial	Caractérisation de l'enjeu
Contexte réglementaire	
Le site d'étude se trouve dans un espace à optimiser au Schéma Directeur Régional d'Île-de-France (SDRIF) horizon 2030.	
La commune est concernée par le Contrat d'Intérêt National (CIN) sur les emprises de l'ancienne voie de desserte orientale (VDO).	
La commune d'Ormesson-sur-Marne est concernée par le Plan Local d'Urbanisme approuvé en 2015 et modifié en 2019 et 2020. Le projet est concerné par l'Orientation d'Aménagement et de Programmation Les Châtelets.	
Contexte socio-économique	
Forte croissance démographique à l'échelle de l'EPA.	
1,8% de logements sociaux SRU1 en 2010 dans la commune, et 5,2% fin 2021 avec la livraison de 35 logements dans l'opération des Cantoux	
Une offre de logements de petites tailles et de grandes tailles non adaptée à la demande	
Plusieurs pavillons sont présents dans le périmètre de l'opération dont certains sont abandonnés	
La commune est dotée d'équipements pour l'accueil de la petite enfance, en 2022 (14 places étaient encore disponibles) et d'équipements scolaires, d'un collège. L'enseignement supérieur n'est pas disponible dans la commune	

Enjeux environnementaux à l'état initial	Caractérisation de l'enjeu
La commune met à disposition de ses habitants une offre d'équipements sportifs, culturels et de loisirs, des établissements de soin et établissements pour personnes dépendantes	
La ville met à disposition de tous les habitants une offre variée d'équipements culturels et de loisirs	
La commune d'Ormesson-sur-Marne propose plus de 16 ha d'espaces verts publics, dont ceux du coteau qui sont toutefois particulièrement peu qualitatifs	
Une offre commerciale est présente dans le site.	
Environnement physique	
Un site fortement marqué par le relief avec une pente maximale pouvant atteindre 20%	
Les formations géologiques rencontrées au droit du site sont les éboulis, les Masses et Marnes du Gypse	
Les caractéristiques mécaniques des sols au droit du site varient de médiocre à relativement élevées	
Le réseau hydrographique ne représente pas d'enjeu pour le projet	
Une perméabilité permettant peu ou faiblement l'infiltration des eaux pluviales	
Le coefficient d'imperméabilisation à l'état initial est de 0,37 ce qui traduit la présence d'espaces végétalisés	
Un faible impact du phénomène d'îlot de Chaleur Urbain (ICU) dans le quartier lié à la forte végétalisation	
La sensibilité locale est faible à l'aléa climatique dans le quartier des Coteaux d'Ormesson	

Enjeux environnementaux à l'état initial	Caractérisation de l'enjeu
Le site d'étude est concerné par les potentielles remontées de nappe et inondations de caves et par une vulnérabilité forte de la nappe aux pollutions	
Aucune venue d'eau n'a été observée lors des prospections de sol	
Absence d'eau de surface dans l'emprise du quartier des Coteaux d'Ormesson mis à part un bassin façonné	
Le site est concerné par une enveloppe d'alerte zones humides, par la présence de sols indicateurs de zones humides, non confirmée lors des prospections zones humides.	
Milieu naturel	
Cet ensemble de 6 hectares d'anciens jardins en déprise prend place sur un axe identifié comme une liaison reconnue pour son intérêt écologique en milieu urbain au sein du SRCE d'Île-de-France. Le site est un maillon essentiel de la continuité depuis la Marne au sud-ouest, jusqu'aux frênaies attenantes au Site classé du Domaine des Rets au nord-est. L'intérêt de cette liaison écologique est confirmé par la présence de 9 espèces de chiroptères protégées dont la majorité, captée en transit, exploite le site comme axe de déplacement.	
La majorité des habitats relevés correspond à des milieux suburbains assez transformés constitués de boisements anthropiques correspondant à une artificialisation de la frênaie ou des plantations en déprise ainsi que des jardins individuels	
L'habitat à plus forte naturalité n'est représenté que par deux parcelles de frênaie dans la prolongation des coteaux boisés au nord du site	
Quatre types de structure ont été observés dans l'emprise du futur quartier des Coteaux dont des parcelles de type forêt, des friches, des jardins entretenus et délaissés.	
218 arbres inventoriés avec un état phytosanitaire de qualité	
Deux essences principales ont été inventoriés : le Frêne (41 %) et l'Erable sycomore (22 %).	
Il est à noter la bonne situation physiologique : 70 % des arbres en bonne croissance.	
Devenir des arbres : 77 % ordinaire sain.	

Enjeux environnementaux à l'état initial	Caractérisation de l'enjeu
La flore et la faune inventoriées (relevés de terrain Ecolo GIE) mettent en évidence l'absence d'espèce végétale remarquable, des espèces faunistiques protégées comme le Lézard des murailles, l'Orvet fragile, l'Écureuil roux, le Hérisson d'Europe, 23 espèces d'oiseaux et 9 de chauves-souris.	
La flore inventoriées (relevés de terrain Ecolo GIE) met en évidence la présence de 7 espèces de flore envahissantes,	
Plusieurs espèces à enjeu de rareté ou de patrimonialité ont été observées : 1 espèce de papillon de jour, 1 odonate, 1 reptile, 4 oiseaux et 5 chauves-souris.	
Milieu urbain et paysage	
Une entrée de ville qui est à reconfigurer dans le PADD	
L'OAP Les Châtelet identifie le secteur comme un quartier résidentiel accompagné d'un corridor écologique	
Le quartier est à flanc de coteaux avec une vue vers la boucle de la Marne et sur Paris	
Des sites patrimoniaux classés et inscrits à proximité dont un en connexion avec le quartier des Coteaux d'Ormesson	
Le PCEAT vise une augmentation de la production d'énergie renouvelable et de récupération de 30% en 2030 et de 50% en 2050, avec un objectif de 24% d'EnR locale dans la consommation d'énergie finale en 2030.	
Les sources d'énergie disponibles sur le site dont le potentiel est jugé intéressant sont : la géothermie très basse énergie, la chaleur fatale des eaux grises, le bois énergie et le solaire thermique.	
Le réseau de chaleur le plus proche est celui de Sucy-en-Brie, à 1,5 km environ.	
Ormesson-sur-Marne est concernée par un réseau d'assainissement séparatif. Des ouvrages de gestion des eaux pluviales sont identifiés en limite du périmètre d'étude	
L'activité actuelle n'est pas à l'origine de production de déchets verts	
A l'échelle de l'EPT, le volume moyen de production d'Ordures Ménagères Résiduelles est de 360 kg/hab/an	
La collecte des déchets se fait au porte-à-porte selon deux secteurs	

Enjeux environnementaux à l'état initial	Caractérisation de l'enjeu
Déplacements	
L'avenue Olivier d'Ormesson et la rue du Pont de Chennevières sont des voies de transit relativement importantes à l'échelle intercommunale.	
Le passage de l'Alma et les rues de Brétigny et des Châtelets sont des petites voies de desserte locale.	
La circulation est relativement dense en heures de pointe, avec des remontées de file sur le carrefour RD111 / RD124.	
L'offre de stationnement sur l'espace public est très limitée, en lien avec les usages actuels du site.	
Une accessibilité moyenne au réseau de transport régional : environ 10 minutes via la ligne de bus 6 pour rejoindre la station du RER A Sucy Bonneuil et de la gare de Chennevières-sur-Marne Ce secteur est le secteur de la commune localisé le plus proche des accès aux gares.	
Le site est à proximité de 3 arrêts de bus : Les Châtelets, Antoine Baron et Les Berges.	
Quatre lignes de bus desservent le site (6, 41, 42 et 102) dont uniquement la ligne 6 proposant des passages relativement fréquents (20 à 40 minutes).	
Aucune infrastructure cyclable (bande ou piste) n'est présente à Ormesson-sur-Marne, seules des zones 30 et de rencontre sont mises en place.	
Le schéma directeur cyclable de GPSEA prévoit le passage de deux itinéraires « primaires » sur la commune, notamment via l'avenue Olivier d'Ormesson.	
Le site d'étude est dépourvu d'infrastructure cyclable ou d'emplacement de stationnement vélo.	
L'accessibilité piétonne aux alentours du site est hétérogène : les axes de transit sont dotés de trottoirs de chaque côté, les petites voies de desserte ne sont pas dotées de trottoir, les sentiers au nord-ouest contiennent des pentes ou escaliers rendant la circulation des personnes âgées ou à mobilité réduite difficile voire impossible.	

Enjeux environnementaux à l'état initial	Caractérisation de l'enjeu
Pollutions, risques et nuisances	
Le risque de retrait-gonflement des argiles fort au droit du site.	
Le site concerné localement par le risque d'inondation par débordement de la Marne.	
Des risques de débordement de nappe identifiées par le BRGM.	
Un risque d'inondation par ruissellement des eaux de pluie est identifié notamment au regard de l'imperméabilisation des secteurs situés à l'est.	
La cartographies des anciens sites industriels et activités de service (CASIAS) recense 4 sites à proximité du quartier	
Le site d'étude relève de la Méthdologie National de gestion des Sites et Sols pollués.	
Actuellement, deux garages sont présents sur le site en bas de la rue d'Ormesson.	
Des pollutions potentielles sont présentes dans le secteur sud-ouest. Des études de vulnérabilité et historiques ont été menées mettant en avant la présence potentielle de pollution.	
Le quartier et ses abords sont sujets à la pollution atmosphérique, notamment en bordure de la D111 et la D124 sans dépasser pour le dioxyde d'azote, les PM10 et les PM2,5 les niveaux réglementaires.	
Ormesson-sur-Marne est sujette aux nuisances sonores d'infrastructures de transport majeures de voie SNCF et du Transilien, D111 et D124.	
L'ambiance sonore du quartier est dominée par le transport routier de la D111 et la D124 et ferroviaire dont une voie SNCF.	
Les seuils de gênes sont dépassés en journée en façade des bâtiments d'habitation situés aux abords de la D111 (avenue d'Olivier d'Ormesson) et la D124 (rue du Pont de Chennevières).	